

La pratique parlementaire du droit constitutionnel en 2007

Alexandre A. Regimbal*

1. Projets de lois
 2. Motions
 3. Période de questions et réponses orales
 4. Débats de fin de séance
 5. Commissions parlementaires
-

1. PROJETS DE LOIS

18 octobre 2007, *Loi sur l'identité québécoise*, projet de loi n° 195¹

Ce projet de loi visant à permettre à la nation québécoise d'exprimer son identité prévoit l'élaboration d'une Constitution québécoise. Il indique de plus la prise en compte, dans l'interprétation et l'application des libertés et droits fondamentaux, du patrimoine historique et des valeurs fondamentales de la nation québécoise.

18 octobre 2007, *Constitution québécoise*, projet de loi n° 196²

Ce projet de loi a pour objet d'inscrire dans une Constitution québécoise les valeurs fondamentales du Québec. À ce titre, il traite de la citoyenneté québécoise, du territoire national, du patrimoine culturel et naturel, de la capitale nationale, de la langue officielle et des symboles nationaux. En outre, le projet de loi consacre la primauté des articles 1 à 48 de la Charte des droits et libertés de la personne ainsi que des articles 2 à 6 de la Charte de la langue française et traite des compétences du Québec. De plus, il présente les institutions de l'État que sont l'Assemblée nationale, le gouvernement et les tribunaux. Enfin, le projet de loi traite de la révision et de la suprématie de la Constitution québécoise³.

12 décembre 2007, *Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne*, projet de loi n° 63⁴

Ce projet de loi modifie la Charte des droits et libertés de la personne afin d'affirmer expressément que les droits et libertés énoncés dans la Charte sont garantis également aux femmes et aux hommes. Il remplace le troisième alinéa du préambule de la Charte par « Considérant que le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix ; » et

* L.L.B. Université Laval et boursier stagiaire 2007-2008 de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant.

¹ <http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Projets-loi/Publics/07-f195.pdf>

² <http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Projets-loi/Publics/07-f196.pdf>

³ Ce projet de loi reprend les grandes lignes du projet de loi n° 191, *Constitution du Québec*, présenté le 22 mai 2007 et consultable au <http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Projets-loi/Publics/07-f191.pdf>

⁴ <http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Projets-loi/Publics/07-f063.pdf>

introduit un nouvel article 49.2 qui mentionne que « Les droits et libertés énoncés dans la présente Charte sont garantis également aux femmes et aux hommes ».

2. MOTIONS

16 mai 2007, Motion demandant au Parlement du Canada de retirer les projets de loi C-56 (*Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867*) et C-43 (*Loi prévoyant la consultation des électeurs en ce qui touche leurs choix concernant la nomination des sénateurs*)⁵

« **M. Simard:** Oui, Mme la Présidente. Je demande le consentement de cette Chambre pour présenter, conjointement avec le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et le chef de l'opposition officielle, la motion suivante:

«Que l'Assemblée nationale demande au Parlement du Canada le retrait du projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867, présentée le 11 mai dernier à la Chambre des communes;

«Que l'Assemblée nationale demande également au Parlement du Canada de retirer le projet de loi C-43, Loi sur les consultations concernant la nomination des sénateurs, lequel vise essentiellement à transformer le mode de sélection des sénateurs sans le consentement du Québec.»

[...]

M. Sylvain Simard

M. Simard: Merci, Mme la Présidente. Je suis très heureux, au nom de ma formation politique, de voir cette motion adoptée aujourd'hui par l'Assemblée nationale. De toute évidence, la main tendue du Québec a échoué et s'est transformée en politique de la joue tendue, et il y a fort à parier que la stratégie de l'ADQ, qui diffère bien peu de celle du Parti libéral, aurait donné exactement les mêmes résultats.

La marginalisation du Québec à l'intérieur du Canada se poursuit. Depuis 1985, il s'est ajouté 48 sièges à la Chambre des communes, aucun pour le Québec. Alors que la nation québécoise est officiellement reconnue, du moins en parole, il devient tout à fait aberrant de ne faire dépendre le poids politique du Québec uniquement sur son poids démographique. Venant d'ailleurs...

[...]

du premier ministre Harper, qui défend une représentation égale des provinces au Sénat, cela devient tout à fait ironique.

Au moment où le Commissaire aux langues officielles rend un rapport désastreux sur la place du français dans les institutions fédérales, il est important que notre Assemblée nationale affirme fermement que la représentation proportionnelle à la Chambre des communes et l'élection des sénateurs viendraient affaiblir encore le poids politique du Québec dans la fédération canadienne. Et ne serait-il pas temps, Mme la Présidente, en terminant, de demander au ministre des Relations intergouvernementales canadiennes de rendre publics les rapports qu'il a commandés sur la légalité des changements apportés par le gouvernement fédéral à l'élection des sénateurs?

[...]

⁵ http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/070516.htm#_Toc167183499

M. Benoît Pelletier

M. Pelletier (Chapleau): Merci. Merci, Mme la Présidente. Nous sommes en présence ici d'une motion qui touche à une question fondamentale, à savoir la place des Québécois dans les institutions fédérales, et plus particulièrement au sein du Parlement du Canada, et vous aurez sans doute remarqué qu'il s'agit d'une motion qui a deux volets, deux aspects: d'un côté, la Chambre des communes, et de l'autre côté, et ce, sur l'insistance du gouvernement, le Sénat, et, dans le cas du Sénat, il s'agit du projet de loi C-43.

Mme la Présidente, j'aimerais d'abord rappeler à quel point nous accordons de l'importance à cette place, à cette présence des Québécois au sein du Parlement fédéral. Nous lui accordons beaucoup d'importance pour des raisons évidentes, d'abord parce que la place des Québécois au Parlement du Canada a une certaine influence sur le poids politique du Québec et, bien entendu, l'impact politique du Québec, bien que cela ne fasse pas foi de tout; dans un deuxième temps, est-il besoin de rappeler que les francophones québécois constituent la plus importante minorité au Canada et par ailleurs permettent au Parlement fédéral d'être davantage sensibilisé au fait français, davantage sensibilisé à la réalité francophone, et je dis cela tout en n'oubliant pas, bien entendu, Mme la Présidente, que le Québec n'a pas le monopole de la représentation en français au Canada, puisqu'il y a des Français très vivants, très dynamiques qui vivent dans les autres provinces canadiennes et dans les territoires canadiens également. Mais il va sans dire que le Québec, en raison de son importance démographique, en raison aussi de son caractère national, est en mesure donc d'ajouter une touche francophone au Parlement du Canada et de sensibiliser davantage les parlementaires fédéraux et le gouvernement du Canada lui-même à la réalité francophone propre au Canada, sans oublier, Mme la Présidente, que, bien entendu, le Québec était l'une des provinces fondatrices du Canada. Les francophones constituaient un peuple fondateur du Canada. Alors, toutes ces raisons nous amènent à accorder beaucoup d'importance, d'une part, à la représentation des Québécois à la Chambre des communes et, d'autre part, à la représentation des Québécois au Sénat du Canada, et à notre avis il s'agit là d'une question... cette représentation-là est une question qui va au coeur de l'équilibre fédératif.

En ce qui concerne le Sénat notamment, Mme la Présidente, en ce qui concerne le Sénat, la position du Québec, j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer devant le Sénat lui-même et je la répète aujourd'hui, va dans le sens suivant: la Cour suprême du Canada elle-même, Mme la Présidente, a reconnu que le Sénat n'était pas une institution strictement fédérale, mais que c'était une institution canadienne qui touchait aux compromis fédératifs, et qui avait fait l'objet d'un consensus important fédéral-provincial au moment même où a été institué le pays, au moment même de la création du Canada. La Cour suprême a d'ailleurs rappelé que le Sénat devait être une Chambre dans laquelle les provinces et les régions du Canada devaient avoir l'occasion de s'exprimer et de faire entendre leurs voix, et avait également reconnu qu'il devait s'agir d'une Chambre relativement — je dis bien «relativement» — apolitique ou du moins un peu plus à l'abri des pressions politiques que ne l'est la Chambre des communes elle-même. Et la Cour suprême est allée plus loin, Mme la Présidente, et ça, c'était en 1979 et en 1980, la Cour suprême a même dit que, en ce qui concernait les caractéristiques essentielles du Sénat, il ne pouvait pas, il ne pouvait pas y avoir de modifications unilatérales par le Parlement fédéral et que forcément il fallait recourir à un mécanisme beaucoup plus complexe, ce qui, de nos jours, se traduirait par une participation des provinces, et notamment du Québec, bien entendu, aux changements qui touchent le Sénat.

Alors, c'est pourquoi nous réitérons, Mme la Présidente — et nous sommes, que je sache, le seul parti en cette Chambre à le faire; nous réitérons — formellement, Mme la Présidente, que tout changement substantiel du Sénat, notamment les changements envisagés par le projet de loi C-43 concernant le mode de nomination des sénateurs, tout changement substantiel au Sénat doit être fait avec le consentement du Québec. C'est pour nous un principe implacable. Merci.

[...]

M. Mario Dumont

M. Dumont: Merci, Mme la Présidente. Alors, je suis très heureux, j'ai eu l'occasion, tout à l'heure, de l'exprimer au premier ministre à la période des questions, très heureux que l'Assemblée nationale puisse se prononcer sur ce sujet qui est très important, c'est-à-dire le poids du Québec dans les institutions fédérales. Et le projet de loi C-56 qui a été déposé à la Chambre des communes a, sur cette question-là, un impact important, un impact significatif et une réduction, là, du poids du Québec qui est inquiétante.

Bien sûr, a priori, comme Québécois, on doit être sensibles à la réalité démographique, on ne doit pas banaliser ce qui nous arrive collectivement. Et lorsqu'à cause... Je crois que c'est la question du député de Saint-Maurice, hier, très pertinente, sur la situation des forêts où des jeunes, des travailleurs du Québec doivent s'exiler. Alors, il faut évidemment avoir une économie florissante, il faut avoir un gouvernement qui nous présente des choses un petit peu plus stimulantes que ce que le discours inaugural, triste, du premier ministre, de la semaine dernière, a à offrir pour que le Québec... Puis il faut avoir des politiques familiales aussi ambitieuses que celles que l'ADQ a mises de l'avant dans la dernière campagne pour travailler sur notre démographie et notre population.

Ça étant dit, je suis entièrement d'accord avec le ministre sur le fait que ce n'est pas simplement une question d'entretien ménager, comme certains députés libéraux d'Ottawa l'ont exprimé. Il s'agit d'une question qui est au coeur de l'équilibre du système de la fédération canadienne, au coeur de l'équilibre des pouvoirs, à tout point de vue, qui ont fondé le Canada d'aujourd'hui. Et c'est donc, en ce sens-là, un enjeu qui doit être traité comme un enjeu politique, comme un enjeu extrêmement sensible.

Et le premier ministre référerait à l'entente de Charlottetown. On aurait pu référer au lac Meech. Évidemment, à plusieurs reprises, dans les discussions constitutionnelles, il a été reconnu, au Québec comme ailleurs, que ces enjeux de poids, de représentation étaient au coeur des institutions. Et ce n'est pas nouveau pour le Québec que cet enjeu-là soit soulevé.

J'aurais, je dois le dire, je l'ai dit au premier ministre tout à l'heure, je pense que j'aurais aimé qu'hier, aujourd'hui, le premier ministre soit un peu plus affirmatif, que le premier ministre soit un peu plus...

...le règlement l'interdit, mais que le premier ministre soit un peu plus fort dans la défense d'un dossier, et je ne veux rien enlever au ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, mais dans un dossier où on s'attend que le premier ministre du Québec prenne le flambeau, que le premier ministre du Québec nous dise: Donnez-moi un vote, que l'Assemblée nationale me donne un mandat, et je vais aller vous défendre et je vais aller défendre le poids du Québec.

Hier, il a évité la question. Il nous a dit essentiellement... il s'est rallié derrière une position de résignation. La nuit lui a porté conseil. Je pense qu'il a eu l'occasion de bien soupeser l'importance de l'enjeu. Aujourd'hui, on a une motion unanime de l'Assemblée nationale. Mais j'aurais aimé que le premier ministre ait lui-même son nom et sa fonction accolés à cette très importante motion qui bien sûr va avoir le poids de l'unanimité de l'Assemblée nationale mais qui aurait eu un poids symbolique encore plus grand avec l'appui du premier ministre du Québec comme l'un des proposeurs.

Je souhaite néanmoins qu'à partir de maintenant le geste que pose l'Assemblée nationale du Québec ait un retentissement dans la suite — parce que c'est bien préliminaire, là, c'est un dépôt qui a eu lieu la semaine dernière — que ça ait un impact sur l'évolution, sur les prochaines étapes, au niveau du Parlement fédéral,

que ceux qui nous représentent un peu partout, incluant au Parlement fédéral, tiennent compte de ce voeu de l'Assemblée nationale du Québec.

Et je réitère mon inquiétude parce que, dans ce dossier, évidemment on est en réaction. Et c'est un peu la résultante d'une politique du gouvernement qui nous dit: Bon, le fruit n'est pas mûr, puis on ne peut pas faire de demande, là, au niveau de l'ensemble canadien. Et il m'apparaît que, faute d'avoir des revendications, faute d'avoir des positions québécoises fortes dans d'autres parties du Canada, les gens ont des revendications, et, nous, comme Québécois, on est placés en position de faiblesse puis en position de réaction.

Dieu merci, aujourd'hui, via un vote de l'Assemblée nationale, via l'unanimité de toutes les formations et de tous les parlementaires, on aura replacé le Québec, sur cet enjeu précis, dans une position de force, et de notre côté on est bien heureux du rôle qu'on a joué là-dedans. Merci, Mme la Présidente.

[...]

Mise aux voix

Nous allons maintenant procéder à la mise aux voix de la motion présentée par le M. le député de Richelieu, conjointement avec le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et le chef de l'opposition officielle, proposant:

«Que l'Assemblée nationale demande au Parlement du Canada le retrait du projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867, présentée le 11 mai dernier à la Chambre des communes;

«Que l'Assemblée nationale demande également au Parlement du Canada de retirer le projet de loi C-43, Loi sur les consultations concernant la nomination des sénateurs, lequel vise essentiellement à transformer le mode de sélection des sénateurs sans le consentement du Québec.»

[...]

Le Secrétaire: Pour: 111

Contre: 0

Abstentions: 0

La Vice-Présidente: La motion est adoptée ».

14 juin 2007, Motion réaffirmant le refus du Québec d'adhérer à la *Loi constitutionnelle de 1982*⁶

⁶ http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/070614.htm#_Toc169679730

« **M. Gendron:** Oui. Mme la Présidente, je sollicite le consentement de cette Chambre pour présenter, conjointement avec le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et le leader de l'opposition officielle, la motion suivante:

«Que [cette Assemblée] rappelle qu'il y a 25 ans cette année était promulguée la Loi constitutionnelle de 1982 sans l'accord du Québec et [que cette Assemblée] réaffirme formellement qu'elle n'a jamais adhéré à cette loi qui a eu pour effet de diminuer les pouvoirs et les droits du Québec sans son consentement et que la Loi constitutionnelle de 1982 demeure toujours inacceptable pour le Québec.»

[...]

Mise aux voix

Nous allons maintenant procéder à la mise aux voix de la motion présentée conjointement par M. le chef du deuxième groupe d'opposition, M. le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et M. le leader de l'opposition officielle proposant:

«Que l'Assemblée nationale du Québec rappelle qu'il y a 25 ans cette année était promulguée la Loi constitutionnelle de 1982 sans l'accord du Québec et qu'elle réaffirme formellement qu'elle n'a jamais adhéré à cette loi qui a eu pour effet de diminuer les pouvoirs et les droits du Québec sans son consentement et que la Loi constitutionnelle de 1982 demeure toujours inacceptable pour le Québec.»

[...]

Le Secrétaire: Pour: 109

Contre: 0

Abstentions: 0

La Vice-Présidente: La motion est donc adoptée ».

16 octobre 2007, Motion demandant au gouvernement fédéral de renoncer à son projet de commission des valeurs mobilières pancanadienne⁷

M. Legault: Je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante:

«Que l'Assemblée [nationale] demande au gouvernement fédéral de renoncer à son projet de commission des valeurs mobilières pancanadienne.»

Le Vice-Président (M. Chagnon): Est-ce que la motion est reçue?

M. Fournier: Consentement pour son adoption sans débat, M. le Président.

⁷ http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/071016.htm#_Toc180401475

Le Vice-Président (M. Chagnon): Voilà. Alors, M. le leader de la deuxième opposition, vous avez...

M. Gendron: ...compte tenu de l'importance de cette motion, et qu'il y a un discours inaugural à Ottawa, ce soir, et que vous devriez, tout de suite après l'adoption, prendre les mesures urgentes, que cette motion leur soit signifiée dans les meilleurs délais, je souhaite un appel nominal, mais je serais prêt à faire le même vote qu'on vient de faire.

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Chagnon): Est-ce que je comprends que le vote est repris? Oui. Alors, c'est le même vote. La motion est adoptée. M. le leader du gouvernement ».

7 novembre 2007, Motion réaffirmant au gouvernement fédéral que toute modification au Sénat canadien ne peut se faire sans le consentement du gouvernement du Québec et de l'Assemblée nationale⁸

« **M. Pelletier (Chapleau):** Oui. Mme la Présidente, j'aimerais présenter, conjointement avec le député de Trois-Rivières et le député de Lac-Saint-Jean, la motion suivante:

«Que l'Assemblée nationale du Québec réaffirme au gouvernement fédéral et au Parlement du Canada que toute modification au Sénat canadien ne peut se faire sans le consentement du gouvernement du Québec et de l'Assemblée nationale.»

[...]

M. Benoît Pelletier

M. Pelletier (Chapleau): Merci, Mme la Présidente. Mme la Présidente, pour bien comprendre la position du gouvernement du Québec en ce qui concerne la réforme du Sénat, il faut se reporter au jugement qu'a rendu la Cour suprême du Canada en 1980, dans une décision qui a fait autorité, le renvoi relativement à la Chambre haute, dans lequel la Cour suprême affirme notamment ceci.

D'abord, elle dit que «le Sénat a un rôle vital en tant qu'institution faisant partie du système fédéral créé par l'Acte». Il s'agit évidemment de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. Et la cour ajoute ceci, Mme la Présidente: «Un but primordial de l'institution du Sénat, en tant que partie du système législatif fédéral, était donc d'assurer la protection des divers intérêts régionaux au Canada quant à l'adoption de la législation fédérale.»

Il découle de ce jugement, il découle de ce renvoi et notamment des passages que je viens de citer, Mme la Présidente, que le Sénat n'est pas, dans ses conditions essentielles, une institution fédérale à strictement parler. C'est une institution fédérale-provinciale, puisque cette institution était au coeur même du

⁸ http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/071107.htm#_Toc182294999

compromis qui est intervenu en 1867 et qui a présidé évidemment à la création du Canada. Et j'oserais même dire — puis le jugement nous permet de le faire, Mme la Présidente — qu'en soi le Québec, à l'époque le Bas-Canada, a adhéré au compromis fédératif de 1867 en raison notamment de la création du Sénat et des garanties qu'il obtenait en ce qui concerne justement sa présence et son rôle au sein de cette institution.

La Cour suprême a également reconnu, et c'est important de le rappeler, que le gouvernement du Canada ou le Parlement du Canada ne peuvent seuls modifier le Sénat dans ses conditions essentielles. Eh bien, Mme la Présidente, ce jugement donc, qui date de 1980, s'applique...

[...]

Alors, Mme la Présidente, donc ce jugement qui date de 1980 s'applique encore aujourd'hui, et c'est précisément la position que nous avons défendue devant le Sénat du Canada, puisque j'ai comparu devant le Sénat et soumis un mémoire devant le Sénat, en septembre 2006. Nous avons, comme gouvernement, soumis un deuxième mémoire en mai 2007 pour bien marquer la position du Québec.

Notre position, elle est très simple, c'est que tout projet de réforme du Sénat qui toucherait aux conditions essentielles du Sénat ou aux caractéristiques essentielles du Sénat ne pourrait être fait qu'en vertu d'une procédure de modification constitutionnelle dont le Québec doit faire partie. C'est ça, la position que nous avons tenue, Mme la Présidente.

Or, il appert que les projets de loi qui ont été déposés jusqu'à présent par le gouvernement en ce qui touche à la réforme du Sénat, à notre avis, lorsqu'on les additionne, lorsqu'on les cumule, justement amènent le résultat voulant qu'il s'agisse d'une réforme suffisamment substantielle du Sénat pour entraîner l'application de la procédure de modification constitutionnelle.

En d'autres termes, ce que le gouvernement du Canada a l'intention de faire seul, il ne peut pas le faire seul, puisqu'il touche aux conditions essentielles et aux caractéristiques essentielles de cette institution fédérale qui, pour le gouvernement du Québec, est importante, Mme la Présidente. Et je tiens à le rappeler parce que dans le fond c'est une institution au sein de laquelle les intérêts du Québec ont pu être historiquement défendus. Et nous espérons même qu'à l'avenir les intérêts du Québec continuent à y être défendus. Et je répète qu'en même temps il s'agissait d'une condition essentielle de l'adhésion du Québec au compromis fédératif canadien.

Alors, je terminerai, Mme la Présidente, en vous disant que les intérêts du Québec en ce qui concerne tout projet de réforme du Sénat, et a fortiori tout projet d'abolition du Sénat — parce que les arguments que je viens d'invoquer s'appliquent encore avec beaucoup plus de pertinence, beaucoup plus d'acuité s'il est question d'abolir le Sénat — donc que tout projet de réforme du Sénat doit se faire avec le consentement du gouvernement du Québec et de l'Assemblée nationale du Québec.

Et je terminerai, Mme la Présidente, en rappelant ceci, que, depuis quatre ans et demi, notre gouvernement a donc créé, avec la participation des provinces et territoires, le Conseil de la fédération, réglé l'entente sur la santé, l'entente sur les congés parentaux, l'entente sur la taxe d'accise, l'entente sur l'UNESCO, des ententes en matière d'infrastructures, l'Éco-fiducie, le règlement partiel du déséquilibre fiscal et la reconnaissance des Québécois comme une nation. On a fait nos preuves en ce qui concerne la défense sincère des intérêts du Québec.

[...]

M. Sébastien Proulx

M. Proulx: Je vous remercie de la promotion, Mme la Présidente. Je veux également joindre ma voix à celles de mes collègues de l'Assemblée nationale, au nom de ma formation politique, pour réitérer l'importance que l'Assemblée nationale s'exprime par motion unanime pour défendre les pouvoirs du Québec à l'extérieur de son enceinte.

Vous savez, pour reprendre ce qu'on a entendu un petit peu plus tôt, il est toujours inquiétant — et je suis content d'entendre le ministre aujourd'hui — il est toujours inquiétant de voir une formation politique comme la leur vouloir obtenir moins que ce qui est offert à Ottawa, dans le contexte actuel. Et, dans le contexte du Sénat, il est important, aujourd'hui, je pense, d'entendre le ministre réaffirmer que jamais, au grand jamais il ne sera pris des décisions touchant soit l'abolition ou une modification sans que le Québec soit consulté.

On entend parler de ce projet-là au fédéral, il semble que ce n'est pas très clair comment ça pourrait s'opérationnaliser dans les faits, hein? C'est dans les airs. Mais je pense que ce qui est certain, c'est que l'Assemblée nationale doit faire cette réponse-là aujourd'hui, réaffirmer que nous avons notre mot à dire, elle doit transmettre le plus rapidement possible ses intentions au gouvernement fédéral. La Constitution, à ce sujet-là, elle est claire, je n'ai pas besoin de rappeler le cours que nous a donné le ministre à tous et chacun, mais il y a une chose qui est certaine, c'est qu'autant dans le passé, que dans le présent, que dans le futur on a besoin de donner notre accord lorsque nous sommes interpellés directement.

Je pense que c'est important que toutes les formations politiques donnent aujourd'hui une seule voix à l'Assemblée nationale, parce que, lorsqu'on s'exprime à l'extérieur — je pense que tout le poids de l'Assemblée nationale se représente de cette façon-là — c'est lorsqu'on le fait comme on le fait aujourd'hui, d'une seule voix, et qu'on transmet le message très clair qu'on ne peut pas nous passer sur le dos, pour reprendre une expression qu'a déjà prise dans d'autres contextes le premier ministre du Québec.

Je pense qu'on doit être consultés, je pense qu'on doit participer dans ce débat-là, je pense qu'on ne peut pas être absents. Et j'espère que le ministre a bien compris que l'opposition officielle va lui servir de support, de pieu pour tenir la position du Québec, à l'extérieur, debout.

[...]

M. Alexandre Cloutier

M. Cloutier: Merci, Mme la Présidente. D'abord, je suis heureux que le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes soit clair sur la procédure de modification constitutionnelle qui soit nécessaire quant à l'abolition du Sénat. Pour l'abolition du Sénat, c'est clair pour tout le monde, ça prend l'unanimité des provinces.

M. le ministre, tout à l'heure, a dit qu'il était prêt à débattre, à débattre de la question de l'abolition ou même... plutôt de la réforme du Sénat. Mais ce qu'il faut savoir, c'est qu'on ne peut pas réformer le Sénat ni abolir le Sénat sans rouvrir la Constitution du Canada, donc sans modifier la Constitution canadienne. Donc, est-ce que le ministre veut vraiment débattre de la question du Sénat?

Mme la Présidente, si le ministre veut être conséquent avec ce qu'il dit, conséquent avec ce qu'il a dit hier aux médias, nécessairement on doit procéder à la réouverture de la Constitution canadienne. On connaît la version du premier ministre sur cette question-là, ne serait-ce qu'en constatant le nombre de fois qu'il a

rabroué son ministre à chaque fois qu'il a prononcé le mot «constitution». L'épisode de la charte du fédéralisme de cet été est un bel exemple.

Vous savez, Mme la Présidente, j'ai beaucoup de difficultés à m'expliquer la saison du fruit constitutionnel. La saison des récoltes est plutôt difficile à suivre. On s'est fait dire, durant toute la dernière campagne électorale, que le fruit n'était pas mûr, que le terrain n'était pas fertile. Or, maintenant, on apprend qu'on est prêt à débattre, on est prêt à débattre de l'abolition du Sénat ou de sa réforme. Alors, on est donc prêt également à parler de la réouverture de la Constitution du Canada.

Mme la Présidente, pour Bourassa, c'était clair. Pour M. Bourassa, il n'était pas question de discuter du Sénat tant et aussi longtemps qu'on n'avait pas réglé la question du Québec. Pas de Meech, pas de Sénat! C'est ce que M. Bourassa déclarait à l'époque.

Voilà une belle occasion, il me semble, pour le gouvernement en place d'indiquer clairement c'est quoi, leur position constitutionnelle, d'indiquer clairement, c'est quoi, leurs revendications. Jusqu'à maintenant, le gouvernement s'est caché derrière le fait que le fruit constitutionnel n'était pas mûr. La ministre devrait reprendre la position traditionnelle du Québec en demandant, par exemple, de réouvrir la Constitution sur la question du pouvoir fédéral de dépenser, position qui a été défendue, entre autres, par le Parti libéral, durant les dernières années, avant que ce gouvernement-là prenne le pouvoir.

J'ai une petite citation à lire au ministre: «Le fait que le gouvernement fédéral puisse dépenser, comme il l'entend, des sommes d'argent dans tous les domaines, qu'ils soient de sa compétence ou non, est devenu intolérable. Il s'agit là pour l'ensemble des provinces d'une épée de Damoclès qui pend au-dessus de toute politique planifiée de leur développement tant sur le plan social que sur les plans culturel ou économique.» Il s'agit ici d'une citation de Gil Rémillard, de 1986.

De même, sur la question de la nation, Mme la Présidente, le gouvernement fédéral ouvre la porte à réouvrir la Constitution. Donc, sur la question de la nation, il ne faut plus se contenter seulement d'une motion, il faut donner une pleine valeur à cette reconnaissance-là en l'instaurant également dans la Constitution du Canada.

Maintenant, quant à l'ADQ, Mme la Présidente, j'espère qu'enfin ils seront en mesure de nous dire qu'est-ce que ça veut dire, l'autonomie. Merci.

[...]

Mise aux voix

La Vice-Présidente: Alors, nous allons maintenant procéder à la mise aux voix de la motion présentée conjointement par le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, M. le député de Trois-Rivières et M. le député du Lac-Saint-Jean, proposant:

«Que l'Assemblée nationale du Québec réaffirme au gouvernement fédéral et au Parlement du Canada que toute modification au Sénat canadien ne peut se faire sans le consentement du gouvernement du Québec et de l'Assemblée nationale.»

[...]

Le Secrétaire: Pour: 103

Contre: 0

Abstentions: 0

La Vice-Présidente: Alors, la motion est adoptée ».

3. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

15 mai 2007, Poids politique du Québec à la Chambre des communes – M. Mario Dumont⁹

« Poids politique du Québec à la Chambre des communes

M. Mario Dumont

M. Dumont: Oui, M. le Président. Dans ses devoirs inhérents à sa fonction, le premier ministre est gardien de l'identité québécoise, un rôle qu'il a joué avec hésitation dans le dossier des accommodements raisonnables. Il est le gardien du territoire national des Québécois, ce à quoi il a joué en pleine campagne électorale en parlant du territoire divisible du Québec ou en jonglant avec le concept. Il est aussi gardien des pouvoirs du Québec, et il y a, aujourd'hui, un enjeu par rapport au poids du Québec, aux pouvoirs du Québec, c'est notre poids de représentation à l'intérieur de la Chambre des communes. Le projet de loi C-56 déposé à la Chambre des communes vient réduire considérablement le poids du Québec dans le Parlement fédéral en maintenant fixe le nombre de députés du Québec, alors que le nombre total s'accroît.

Le premier ministre ne s'est pas encore exprimé sur cette question. Pourtant, ses alliés du Parti libéral du Canada ont dit que, cette réforme, niant, hein, l'impact de la réforme sur les équilibres, sur les pouvoirs dans le Canada, ont dit qu'il s'agissait d'une simple question d'entretien ménager dans l'ensemble canadien.

Est-ce que le premier ministre du Québec se dissocie de ses alliés du Parti libéral du Canada? Est-ce qu'il considère cet enjeu comme majeur et assez majeur, lui, pour intervenir pour défendre les pouvoirs du Québec?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: Bien, M. le Président, je prends bonne note de la remarque du chef de l'opposition officielle sur les accommodements raisonnables, surtout qu'il a été silencieux au moment où il y a eu une commission parlementaire sur la question justement de la tolérance, de la discrimination raciale. Son parti est le seul parti politique actif à ne pas avoir déposé un mémoire à l'Assemblée nationale sur cette question. Il a choisi d'être silencieux. Pourtant, dans une commission parlementaire précédente, il suggérait que les imams enseignent l'islam dans les écoles. Ça, c'était la position officielle de l'ADQ. Il a beau dire non, mais là, là, il est dans le monde réel, M. le Président. Il devrait bien reconnaître les écrits

⁹ http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/070515.htm#_Toc167155114

de l'ADQ comme ils sont. Maintenant, sa question m'étonne. La dernière fois que le Québec a été appelé à se prononcer pour protéger le nombre de sièges que nous avons à la Chambre des communes, qui inclut deux chambres, hein, la partie Chambre des communes, la partie Sénat, c'était au moment du référendum de Charlottetown. Le chef de l'opposition officielle était contre l'accord de Charlottetown, qui avait une disposition spécifique qui protégeait le pourcentage de députés représentés à la Chambre des communes. Vous étiez contre, vous avez voté contre et, aujourd'hui, vous prétendez le contraire.

Le Président: En question complémentaire, M. le chef de l'opposition officielle.

M. Mario Dumont

M. Dumont: Oui, question complémentaire. La question, elle est bien simple: Est-ce que le premier ministre entend mener une bataille pour protéger les pouvoirs du Québec, pour protéger le poids du Québec dans la fédération canadienne, ou est-ce qu'il partage le point de vue de son ministre des Affaires intergouvernementales qui a choisi la résignation, qui a dit: C'est inévitable, c'est quelque chose que le Québec ne peut empêcher? Est-ce que cette résignation est aussi la position du premier ministre du Québec?

Le Président: M. le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Benoît Pelletier

M. Pelletier (Chapleau): Oui. Merci, M. le Président. M. le Président, je suis surpris du ton qu'emprunte le chef de l'opposition officielle, parce que, si on parle de bataille, justement nous en avons livré plusieurs au cours des quatre dernières années et on a toujours eu des gains, on les a toujours remportées. Alors, si c'est ça qu'on appelle de la résignation, c'est drôlement payant pour le Québec.

On est le gouvernement qui a signé le plus grand nombre d'ententes intergouvernementales en un mandat de l'histoire du Québec en entier et nous le faisons non seulement avec le gouvernement fédéral, mais nous le faisons aussi avec nos partenaires, les autres provinces et les territoires, qui sont, comme nous le savons, des alliés précieux dans un certain nombre de dossiers. Alors, je pense que, de ce côté-là, le chef de l'opposition officielle n'a pas de leçons à nous donner. La résignation tranquille, c'est l'ADQ qui la représente...

Le Président: En question complémentaire, M. le chef de l'opposition officielle.

M. Mario Dumont

M. Dumont: Oui. La question est pourtant simple au premier ministre. Je ne parle pas des autres batailles. Cette bataille-là pour le poids du Québec à l'intérieur du Canada, pour la place du Québec, le nombre de représentants du peuple du Québec à l'intérieur de la Chambre des communes, vont-ils la mener, oui ou non? Quels gestes le premier ministre a posés et quels gestes il va poser pour mener cette bataille-là au nom de la population du Québec?

Le Président: M. le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Benoît Pelletier

M. Pelletier (Chapleau): Oui. M. le Président, comme le premier ministre l'a dit tout à l'heure, le Parlement du Canada est composé de deux chambres. La Chambre des communes, c'est fondé sur la représentation proportionnelle. Dans Charlottetown, on proposait une garantie constitutionnelle, pour le Québec, de 25 %. Vous étiez non seulement contre, mais vous avez applaudi quand cette entente-là a échoué. Ça, vous devrez porter ça pour le restant de vos jours sur vos épaules. Ça fait partie de vos responsabilités politiques.

Mais, cela dit, en ce qui concerne le Sénat, qui fait également partie du Parlement du Canada, nous défendons non seulement le principe de la représentation, donc qui est constitutionnalisée, une représentation qui est assurée par la Constitution en faveur du Québec, non seulement on protège cette représentation-là, mais on s'assure également que le gouvernement du Canada, en matière de réforme... »

15 mai 2007, Défense des intérêts du Québec par le Premier ministre – M. Mario Dumont¹⁰

**« Défense des intérêts du Québec
par le premier ministre**

M. Mario Dumont

M. Dumont: Oui. Au lendemain du budget fédéral, plusieurs se sont inquiétés de la position de faiblesse dans laquelle le premier ministre du Québec nous avait placés en procédant au déroutement des fruits du règlement du déséquilibre fiscal vers des fins autres que celles que le Québec avait mises de l'avant pour plaider sa cause. C'était, pour le premier ministre, une trajectoire connue. Il avait créé un conseil de la fédération dans lequel il avait placé les provinces à égalité, les territoires aussi, tant qu'à y être.

On vient d'entendre la position dans la loi C-56, où il semble que le gouvernement du Québec va se rabattre sur le Sénat plutôt que de défendre le poids et la force du Québec. On a vu, à la dernière Conférence des premiers ministres, le dernier Conseil de la fédération, le dossier de la bourse du carbone où le Québec était bien positionné et où on a senti, durant le Conseil de la fédération, que la position du Québec glissait.

Ma question au premier ministre: Lui qui se défend de protéger ses alliés pour un retour à Ottawa, quel est son plan pour rebâtir le rapport de force du Québec et stopper ce glissement?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: Bien, M. le Président, je regrette que le chef de l'opposition officielle choisisse toujours les attaques personnelles alors que l'histoire nous rappellera que, sur la question de la protection du nombre

¹⁰ http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/070515.htm#_Toc167155121

de députés à la Chambre des communes, il a voté contre ça, il a fait campagne contre ça. Il ne peut pas oublier ça.

Sur la question des baisses d'impôt, je suis très déçu que le chef de l'opposition officielle pose cette question-là. Peut-être qu'il ne sait pas que, depuis le budget fédéral ou les derniers budgets livrés partout au Canada, il y a sept provinces sur 10 qui ont réduit leurs impôts, alors que lui reprocherait à notre gouvernement de se battre pour la classe moyenne au Québec. Il me reprocherait à moi aujourd'hui de vouloir baisser les impôts pour la classe moyenne au Québec? Je n'ai pas d'excuses à faire pour ça, M. le Président. J'ai l'intention, mon gouvernement a l'intention de se battre pour la classe moyenne parce que ce n'est pas le chef de l'opposition officielle qui va le faire, certain!

Le Président: En question complémentaire, M. le chef de l'opposition officielle.

M. Mario Dumont

M. Dumont: Oui. Est-ce que le premier ministre, maintenant qu'on sait que lui, son gouvernement ne mèneront pas de bataille sur le projet de loi C-56, est-ce qu'il peut au moins nous faire état de l'avancement du dossier de la bourse du carbone à Montréal? Est-ce qu'il peut nous dire où il en est? Est-ce qu'il n'est pas en train d'avoir, là aussi, un glissement à cause de la position de faiblesse dans laquelle il s'est placé? Et est-ce qu'il ne devrait pas, dans une nouvelle stratégie, s'appuyer sur l'Assemblée nationale pour compenser la faiblesse dans laquelle il a placé son gouvernement, il a placé le Québec et il s'est lui-même placé?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: M. le Président, depuis qu'on forme le gouvernement, on a rapatrié le Programme de congés parentaux, on a eu la reconnaissance du Québec comme étant une nation, le fédéralisme asymétrique a été reconnu grâce à nos efforts, comme la reconnaissance de la nation, une entente historique qui a été saluée par tous les Québécois, incluant Jacques Parizeau, que le député de Richelieu a probablement saluée, lui aussi, puisqu'il fait du bruit, et incluant Gilles Duceppe, M. le Président, qui ont salué ça.

Mon gouvernement, le gouvernement libéral des dernières années, a une des meilleures feuilles de route dans la défense des intérêts du Québec depuis le gouvernement de Jean Lesage. Voilà des résultats concrets, contrairement au discours de Toronto qu'a livré le chef de l'opposition officielle, où il est allé se mettre à plat ventre devant l'intelligentsia de Toronto pour se faire applaudir, M. le Président ».

16 mai 2007, Poids politique du Québec à la Chambre des communes – M. Mario Dumont¹¹

« M. Mario Dumont

¹¹ <http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/070516.htm>

M. Dumont: Oui, M. le Président. Alors, hier, à l'Assemblée, le premier ministre a refusé de se lever pour condamner les effets du projet de loi C-56 sur le poids du Québec à l'intérieur du Parlement fédéral. Il a, en ce sens-là, appuyé la position que son ministre avait donnée quelques jours avant, à l'effet que c'était un inévitable, qu'il fallait se résigner. Alors, aujourd'hui, il semble que les membres du gouvernement se sont ravisés, que le premier ministre a fait un virage là-dessus, et de notre côté nous nous en réjouissons.

Ma question au premier ministre: Pourquoi, maintenant qu'on s'est entendus sur un libellé commun, un libellé qui fait l'unanimité, proposé par son ministre, pourquoi le premier ministre... Et je lui tends la main, comme premier ministre du Québec, pour que nous en fassions une motion conjointe du premier ministre, du chef de l'opposition officielle — le deuxième groupe de l'opposition décidera de son porte-parole — mais que le premier ministre lui-même s'associe à cette motion, prenne fait et cause dans cet important dossier et qu'il nous indique en même temps quels gestes il a l'intention de faire par la suite, lorsque l'Assemblée aura parlé d'une seule voix, lorsque l'Assemblée se sera exprimée unanimement sur l'importance du poids du Québec à la Chambre des communes, que le premier ministre soit le porteur du dossier.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: M. le Président, venant de l'expert en virage, je prends avec un grain de sel le commentaire qu'il me fait. Et je vois d'autres députés sourire, d'autant plus que le chef de l'opposition actuel, on le sait, avait l'occasion de voter en faveur d'une entente qui consacrait pour la nuit des temps une représentation de 25 % des députés québécois à la Chambre des communes, puis il s'est battu contre ça dans un référendum. Ça, c'était en 1992.

En 2002, il se présente à Toronto où il livre un discours à l'élite de Toronto, qui, en passant, a fait la vague dans la salle, où il leur annonce une bonne nouvelle, bonne nouvelle: L'ADQ ne vous demandera plus jamais rien. La salle était tellement contente que la personne qui l'a remercié a demandé qu'il fasse une tournée du Canada, à ce moment-là. Et pour preuve il n'est jamais retourné dans le reste du Canada, M. le Président. Il dit non. Oui, sauf que... À peu près, à peu près jamais retourné. Mais il n'a jamais dédit son discours de Toronto non plus. Et là, soudainement, on se retrouve, en 2007, et là, soudainement, il découvre les vertus d'une protection à 25 %.

Ce qu'on a fait, nous, c'est nos devoirs. Ce qu'on a inclus dans la motion d'aujourd'hui, c'est non seulement une représentation puis une position du Québec sur la Chambre des communes, mais également sur l'autre Chambre du Parlement fédéral, qui est le Sénat, sur laquelle le chef de l'opposition officielle a toujours été silencieux. Alors, quand il nous dira quelles sont ses positions exactes au lieu de flotter, de flotter comme il fait dans l'incertitude, dans les ambiguïtés, quand, un jour, il pourra nous dire autre chose que, «pendant le référendum de 1995, j'étais un séparatiste», mais nous avouer, 15 ans après....

Le Président: En conclusion.

M. Charest: ...que «dans le fond ce n'était pas vrai, je ne l'étais pas, séparatiste»... 15 ans après le référendum...

[...]

Le Président: Alors, on ne peut pas applaudir dans les tribunes. S'il vous plaît, je vous demande votre collaboration. En question complémentaire, M. le député.

M. Mario Dumont

M. Dumont: Oui, M. le Président. Est-ce que le premier ministre, qui, lui, la dernière fois qu'il est allé à Toronto, c'était pour avertir les Ontariens qu'on n'était plus des exportateurs d'électricité et qui dit le contraire depuis, est-ce que le premier ministre réalise, est-ce qu'il réalise aujourd'hui qu'en n'ayant aucune revendication, aucune revendication pour le Québec, comme c'était dans le programme libéral, comme c'est, aujourd'hui, dans la gouverne des choses, il place le Québec en position de faiblesse et qu'il se place en réaction face aux revendications des autres?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: La réalisation, ça a été quoi? Le rapatriement du Programme de congés parentaux, reconnaissance du fédéralisme asymétrique puis une entente sur la santé, la reconnaissance du Québec comme nation également, M. le Président, et également la représentation du Québec à l'international. Jamais, depuis le gouvernement de Jean Lesage, n'a-t-on connu un gouvernement qui en aura réalisé autant dans la défense des intérêts du Québec. Puis ça inclut également la création du Conseil de la fédération, ça inclut le travail qu'on a fait avec le fédéral pour la réalisation d'une convention sur la défense, la protection et la promotion de la diversité culturelle. Voilà notre bilan, à comparer de ce que vous disiez à Toronto, en 2002. Il disait ceci en anglais: Now, you heard nothing so far about referendums or the Constitution, disait le chef de l'opposition officielle. Not an accident...

Le Président: En dernière question complémentaire, M. le chef de l'opposition officielle.

M. Mario Dumont

M. Dumont: Est-ce que le premier ministre se rend compte que la politique du fruit pas mûr, qui est la politique officielle du gouvernement... Dans les revendications par rapport au gouvernement fédéral, c'est que le fruit n'est pas mûr, il ne fait que reporter une échéance importante. Là, on voit que le congrès libéral... Il semble assez porté, le premier ministre, ces temps-ci à reporter les échéances importantes. Est-ce qu'il se rend compte que, pendant qu'ici, au Québec, on dit que le fruit n'est pas mûr, il y a d'autres endroits dans le Canada puis il y a d'autres parties du Canada qui, eux, y voient des fruits mûrs...

Le Président: ...conclusion.

M. Dumont: ...ils s'occupent de leurs affaires, et que le Québec est en position de faiblesse parce que toujours en...

Le Président: M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: M. le Président, est-ce que c'est Félix Leclerc qui disait que ce n'est pas parce qu'on a un vieux pommier que les fruits ne sont effectivement pas des fruits qui sont bons? Le Parti libéral du Québec, effectivement c'est comme un vieux pommier qui produit des fruits qui ont été très bons puis qui ont eu un impact tangible dans la vie des Québécois, incluant les congés parentaux.

Mais, puisqu'on parle du chef de l'opposition officielle, qui, pendant le référendum de 1995, hein, voulait la séparation mais qui après a avoué... Comment il nous explique ça? 15 ans après, il avoue aux Québécois: Ce n'est pas vraiment ça que je voulais. Comment peut-on se fier à lui, d'autant plus qu'il disait à Moncton, en 2005 — ça, ça fait partie de ses tournées au Canada: Nous ne voulons rien demander qui soit uniquement pour le Québec, nous ne voulons pas qu'il y ait de privilège pour le Québec? C'est ce que vous disiez en plus en 2005.

Le Président: En conclusion.

M. Charest: Où est le vrai chef de l'opposition officielle? »

17 mai 2007, Réaffirmation du refus d'adhérer à la *Loi constitutionnelle de 1982* – M. Sylvain Simard¹²

« M. Sylvain Simard

M. Simard: Oui, M. le Président. Le 17 avril dernier, cela faisait exactement 25 ans que le Québec se faisait imposer une constitution par le gouvernement fédéral. À l'occasion du 15e anniversaire, et ensuite du 20e anniversaire de ce rapatriement, le premier ministre du Québec a réitéré en cette Chambre l'opposition du Québec à ce coup de force.

Est-ce qu'on doit s'attendre à ce que, la semaine prochaine, le premier ministre fasse une déclaration officielle ou dépose une motion afin de réitérer, 25 ans plus tard, que le Québec refuse toujours la Constitution de 1982?

Le Président: M. le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Benoît Pelletier

M. Pelletier (Chapleau): M. le Président, je dois dire que le député de Richelieu — je le dis avec respect — est en retard, puisque, le 17 avril dernier, le gouvernement du Québec a eu l'occasion de répéter que le Québec n'adhère toujours pas à la Loi constitutionnelle de 1982, et que nous espérons qu'un jour le Québec pourra y adhérer, et que le Québec ne pourra y adhérer à moins qu'il y ait une réforme globale de la Constitution canadienne, évidemment.

Alors, M. le Président, je dois dire que la position du gouvernement du Québec à cet égard est bien connue. La position de l'Assemblée nationale dans ce domaine également est bien connue. Et je demanderais donc, avec un retard dont je l'excuse, au député de Richelieu de prendre acte de la position qu'a fait connaître ce gouvernement le 17... »

¹² http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/070517.htm#_Toc167612235

12 juin 2007, Adhésion du Québec à la Constitution canadienne – M. François Gendron¹³

« M. François Gendron

M. Gendron: Oui, M. le Président. Hier, lors de l'étude des crédits reliés aux affaires intergouvernementales canadiennes, le ministre a indiqué qu'il doutait que l'acceptation par le Québec de la Constitution canadienne puisse se faire sous sa gouverne. Alors, c'est le même ministre d'ailleurs qui a refusé qu'on souligne, en cette Chambre, le 25^e anniversaire du rapatriement de la Constitution sans le consentement du Québec. Il n'a pas nié que ça pourrait prendre encore 25 ans avant que le Québec réintègre la Constitution. Au mieux, il a même souhaité de voir ça un jour, là, de son vivant, s'il ne va pas trop souvent dans le bois. Alors, en d'autres mots, le ministre des Affaires intergouvernementales a publiquement démissionné avant même d'avoir fait quelque demande que ce soit.

Alors, devant de telles déclarations, est-ce que le premier ministre, qui pensait, lui, avoir innové avec son Conseil de la fédération canadienne, partage l'avis de son ministre comme quoi le Québec n'est pas à la veille de réintégrer la Constitution? Je comprends, ils n'ont jamais fait la moindre demande que ce soit. Est-ce que vous êtes du même avis, M. le premier ministre?

Le Président: M. le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Benoît Pelletier

M. Pelletier (Chapleau): Oui. M. le Président, le chef de l'opposition officielle a tout faux, ce matin, tout faux. Et on peut l'excuser, on peut...

[...]

Oh! pardon. Le chef de la deuxième opposition, c'est vrai. Il a tout faux, ce matin, M. le Président.

D'abord, j'ai mentionné qu'au contraire notre gouvernement avait encore des ambitions en ce qui concerne le dossier constitutionnel, mais j'ai également dit, étant donné la complexité de la procédure de modification constitutionnelle, qu'il était tout à fait normal que nous fassions preuve de prudence dans le dossier parce que le Québec ne veut pas subir d'autres échecs.

Justement, ce qui caractérise notre gouvernement et dans le fond ce qui distingue notre gouvernement du gouvernement qu'a assumé le Parti québécois, c'est que dans votre temps c'était une culture de l'échec que vous développiez, alors que nous avons changé ça en une culture de la réussite, M. le Président. Et, parce que nous l'avons fait par des voies non constitutionnelles, nous sommes en train progressivement de préparer le terrain pour qu'un jour, M. le Président, effectivement il puisse y avoir une réforme constitutionnelle digne de ce nom qui, je l'espère, amènera le Québec à adhérer à la Loi constitutionnelle de 1982.

¹³ http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/070612.htm#_Toc169505607

Le Président: En question complémentaire, M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

M. François Gendron

M. Gendron: Oui, M. le Président. À part la phrase sur vos ambitions, là, qui ne sont pas très élevées, est-ce que le ministre peut nous indiquer l'ombre d'un poil d'un geste concret qu'il entend poser pour démontrer qu'il est capable également d'avoir quelques exigences plutôt que de faire de belles phrases?

Le Président: M. le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Benoît Pelletier

M. Pelletier (Chapleau): M. le Président, cela vient d'une formation politique qui, dans son programme, n'avait absolument aucune demande par rapport à Ottawa, là, lors de l'élection de 2007, ni de nature constitutionnelle ni de nature non constitutionnelle. Et, M. le Président...

[...]

ils vont nous répondre qu'eux ce qu'ils veulent, évidemment c'est défaire le lien fédératif canadien. Mais ce n'est pas ce que les Québécois veulent. Ce n'est pas ce que les Québécois veulent. Vous devez prendre acte du verdict populaire qui s'est exprimé, en 1995, en faveur du maintien du Québec au sein du Canada, M. le Président. Ils doivent en prendre acte

[...]

du verdict populaire de 1995 et, plutôt que de rêver en couleurs, M. le Président, chercher, eux aussi, à faire progresser le Québec à l'intérieur du Canada ».

19 juin 2007, Encadrement du pouvoir fédéral de dépenser – M. Sylvain Simard¹⁴

« M. Sylvain Simard

M. Simard: Oui, M. le Président. On sait que, chaque fois qu'il le peut, le gouvernement fédéral utilise ses surplus pour créer des nouveaux programmes dans les champs de compétence des provinces. On entend, ces jours-ci, le ministre des Relations intergouvernementales canadiennes se plaindre sur toutes les tribunes de l'inaction du gouvernement conservateur qui avait pourtant promis un véritable encadrement du pouvoir fédéral de dépenser.

¹⁴ http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/070619.htm#_Toc170114521

M. le Président, à part gémir, le ministre a-t-il un plan, des objectifs précis, un échéancier pour amener le gouvernement à l'évidence et à limiter non pas administrativement, mais constitutionnellement, le pouvoir fédéral de dépenser?

Le Président: M. le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Benoît Pelletier

M. Pelletier (Chapleau): Oui. Merci, M. le Président. D'abord, je dois dire que l'encadrement ou la limitation du pouvoir fédéral de dépenser fait l'objet des discussions que nous avons avec le gouvernement fédéral. J'aurai même, cette semaine, encore une fois une discussion à ce sujet avec ma vis-à-vis fédérale, Rona Ambrose. Bien entendu, nous essayons de nous entendre, nous essayons de nous entendre sur une formule qui offre au Québec la protection la plus complète qui soit et la plus efficace qui soit, M. le Président. Alors, le dossier est loin d'être fermé, au contraire. Donc, je confirme en cette Chambre que nous continuons à en parler de façon régulière avec le gouvernement fédéral. Et nous avons bon espoir d'arriver à un succès dans ce dossier, comme nous en avons connu dans une foule de dossiers depuis quatre ans, M. le Président. Parce que le plus important effectivement, c'est de transformer la culture de l'échec que nous avons vécue comme Québécois sous le Parti québécois en une culture de la réussite ».

21 juin 2007, Pouvoir fédéral de dépenser – M. François Gendron¹⁵

« M. François Gendron

M. Gendron: Oui, M. le Président. Le Parti conservateur, dans la dernière campagne fédérale, s'était engagé à limiter le pouvoir de dépenser. Le Parti libéral, dans la dernière campagne, s'est, lui aussi, engagé, dans la dernière campagne, à encadrer le pouvoir fédéral de dépenser. Pourtant, le ministre des Affaires intergouvernementales se plaint, avec raison selon nous, que les discussions avec le gouvernement fédéral ne vont nulle part. Hier, dans un échange à Ottawa, Mme Rona Ambrose répondait ceci à une question bien précise: «Jusqu'ici, aucun gouvernement provincial ne nous a présenté [quelque] proposition [que ce soit].» Alors, ça doit inclure, ça, le Québec.

Alors, la question précise au premier ministre: Puisqu'aucun gouvernement... pourquoi que le ministre des Affaires inter, lui, il prétend que le gouvernement fédéral ne bouge pas? Alors, qu'attend-il pour présenter une proposition?

Le Président: M. le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Benoît Pelletier

¹⁵ http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/070621.htm#_Toc170272263

M. Pelletier (Chapleau): Merci, M. le Président. D'abord, je dois dire que j'aurai une discussion avec Mme Ambrose cette semaine même, sur ce dossier, dans la question donc de l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser, et nous serons en mesure, à ce moment-là, de voir jusqu'où il y a ouverture, du côté d'Ottawa, sur cette question. J'ai mentionné récemment en Chambre que ce que nous recherchions, M. le Président, c'est une protection pour le Québec qui soit complète et efficace — ces deux mots-là sont extrêmement importants — et j'ai aussi admis qu'il n'y avait pas d'entente en ce moment, mais le dossier n'est pas clos pour autant, puisque nous continuons à discuter, de façon continue, de façon ferme et de façon régulière, avec le gouvernement fédéral.

Cela étant dit, M. le Président, le gouvernement fédéral connaît très bien, depuis longtemps, quelle est notre position dans ce dossier. Notre position n'a pas changé et elle vise toujours à obtenir justement l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser qui soit le plus complet possible et qui comprenne donc un droit de retrait avec pleine compensation financière s'il s'avérait qu'une dépense fédérale ne soit pas admise au Québec et ne respecte pas nos compétences constitutionnelles.

Le Président: En question complémentaire, M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

M. François Gendron

M. Gendron: Oui. Puisque le ministre des Affaires intergouvernementales ne nous indique pas qu'il sait exactement quelle proposition présentera-t-il, est-ce que, le premier ministre, ça ne lui tenterait pas, puisque l'autre ne veut pas avancer, de prendre le leadership du dossier? Et entend-il, lui, déposer une quelconque demande, quelle qu'elle soit? Il n'y a pas de demande.

Alors, j'ai entendu ses belles phrases. Bravo! Mais quand le gouvernement du Québec va-t-il déposer une demande quelconque sur la limitation du pouvoir de dépenser, qui cause beaucoup de dommages dans la cour du Québec?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: Bien, M. le Président, je tiens pour acquis que le Parti québécois, le deuxième parti d'opposition, nous appuierait dans une démarche comme celle-là. Si tel devait être le cas, ce serait... bien ce serait un virage...

Oui, mais encore faut-il le dire, je veux que ce soit clair, parce que, si c'est le cas, ce serait un virage majeur. On sait que la reconstruction, la rénovation du fédéralisme, ça n'a jamais été le point fort du PQ. Mais, si vous voulez vous inscrire là-dedans avec nous, on va reprendre justement là où on a eu des progrès très importants: dans le fédéralisme asymétrique, la reconnaissance du Québec comme nation. J'espère que vous allez être plus vites là-dessus que dans la reconnaissance du Québec comme nation, M. le Président, et vous allez vous joindre à nous pour qu'on puisse continuer dans la foulée de succès qu'on a connus avec le gouvernement fédéral... »

17 octobre 2007, Pouvoir fédéral de dépenser – M. Mario Dumont¹⁶

« M. Mario Dumont

M. Dumont: M. le Président, dans le discours du trône, hier, le gouvernement fédéral a redit son intention, annoncée avant et pendant la campagne électorale 2005-2006, de s'attaquer au pouvoir fédéral de dépenser, de s'attaquer à ce problème que le Québec, le fonctionnement du Canada traîne depuis un bon bout de temps, depuis belle lurette. Sur cette question-là, le Québec a des positions traditionnelles qui ont toujours été défendues très clairement: étanchéité des juridictions, qui doit découler de l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser; pas de condition, de fil attaché au niveau du gouvernement fédéral, de mécanisme de reddition de comptes pour faire une nouvelle centralisation; compensation financière, évidemment; et surtout que ces changements soient constitutionnalisés pour assurer au Québec une protection à long terme, durable. Alors, ni dans son programme qu'il a présenté aux Québécois lors de la dernière élection ni dans ses déclarations, celles de son ministre, on n'a retrouvé cette position traditionnelle du Québec.

Ma question au premier ministre. Sa version édulcorée, sa version minimaliste le place, aujourd'hui, dans une position où, à un moment clé où le gouvernement fédéral met ça sur la table et annonce qu'il va y avoir des discussions très importantes, des actions très importantes prochainement, le Québec a l'air d'en demander moins que le gouvernement du Québec en offre. Je donne l'occasion au premier ministre, aujourd'hui, de réaffirmer clairement la position du Québec et de relever la barre en matière de pouvoir fédéral de dépenser.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: Bon. Alors, j'ai bien compris, M. le Président, puis tous les Québécois ont compris que la priorité du chef de l'opposition officielle hier, c'était l'économie. Là, la priorité aujourd'hui, c'est la Constitution puis la réouverture du dossier constitutionnel. C'est ce que le chef de l'opposition officielle propose, aujourd'hui, aux Québécois, c'est une réouverture des négociations constitutionnelles avec le reste du Canada. Alors, on savait qu'hier il voulait jouer avec la Caisse de dépôt et de placement, ce qui était assez dangereux comme c'est là, mais là il veut réouvrir comme ça, hein, sur la foi de l'actualité, le dossier constitutionnel.

Il demande la position du gouvernement. Elle a été énoncée en 2001, la position du gouvernement, au mois d'octobre 2001. À la page 77 du document du Parti libéral du Québec, qui est devenu la position du gouvernement du Québec, il est dit: «Enfin, nous croyons que l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser devrait être constitutionnalisé.» On l'a dit, mais en même temps on a été très clair qu'on ne réouvrira pas le dossier constitutionnel, à moins que les conditions s'y prêtent. Ce serait irresponsable de faire le contraire, M. le Président.

Mais pourtant le chef de l'opposition officielle tient un point de presse, lui, sans avoir préparé le terrain, sans avoir parlé à quiconque, puis il dit: On devrait se lancer là-dedans. Ce qu'il y a d'autant plus surprenant, c'est qu'il disait exactement le contraire au même moment où on énonçait cette position-là. Plus tard, le chef de l'ADQ s'en va à Toronto, puis il dit, à Toronto: You've heard...

¹⁶ http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/071017.htm#_Toc180487173

[...]

Je vais vous citer en anglais ce qu'il disait: «...you've heard nothing — c'est un discours qu'il livre à Toronto; you've heard nothing — so far about referendums or the Constitution. Not an accident. Neither are on our radar screen.» Vous n'avez pas entendu parler de référendum ou de constitution...

Le Président: En conclusion, M. le premier ministre.

M. Charest: ...ce n'est pas un accident, ce n'est pas sur notre écran radar. Encore une fois, il change d'idée, M. le Président.

Le Président: En question complémentaire, M. le chef de l'opposition officielle.

M. Mario Dumont

M. Dumont: Oui. C'est très convaincant! Pour nous redire ce qui est supposément la position de son gouvernement, il nous ressort un document de son parti qu'il doit être le seul au Québec... Je suis sûr qu'il n'y a pas un de ses collègues qui se souvenait que ça existait, ce document-là, parce que...

[...]

dans son programme électoral, dans toutes ses déclarations récentes, depuis que le nouveau gouvernement est arrivé à Ottawa et a ouvert cette question-là, on ne l'a jamais entendu redire ça clairement.

Mais, puisque qu'il semble d'accord maintenant, est-ce qu'il va être prêt à appuyer la motion de l'opposition officielle qui est soumise pour que...

Le Président: S'il vous plaît! La parole est à M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: Bon, premièrement, M. le Président, permettez-moi, avec plaisir, de déposer à l'Assemblée nationale du Québec le discours prononcé par le chef de l'ADQ. Et les remerciements qu'il a reçus, en passant, de ceux qui l'ont accueilli et qui lui ont dit ceci à la fin du discours: Mon Dieu que c'est rafraîchissant de ne pas entendre parler de Constitution, hein? Et je vous demande d'aller parler... If you have an opportunity, I hope you'll go speak at other functions in the rest of Canada. Ils ont tellement aimé son beau discours où il a lâché le Québec, à Toronto. Permettez-moi, M. le Président, de...

Document déposé

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement pour le dépôt du document qu'a cité le premier ministre? Consentement. Le document est déposé.

M. Charest: Je le recommande. D'ailleurs, il n'est pas sur le site Internet, site Web de l'ADQ, mais je pense qu'il va être sur notre site Web, à nous autres, bientôt. Monsieur...

Le Président: En dernière question complémentaire, M. le chef de l'opposition officielle.

M. Mario Dumont

M. Dumont: L'idée d'avoir, dans le cas du pouvoir fédéral de dépenser, une notion claire, constitutionnalisée, comme je veux que le premier ministre le réaffirme aujourd'hui à l'Assemblée nationale, c'était une position qui était une position d'ailleurs de son parti, du Québec, dans le cas de l'accord du lac Meech. Je sais que, lui, sa contribution à l'accord du lac Meech, ça a été son rapport personnel pour le diluer, mais ce qu'il est question aujourd'hui, c'est qu'il assume sa fonction de premier ministre du Québec et qu'il permette à l'Assemblée nationale de réaffirmer que le pouvoir fédéral de dépenser va être éliminé des compétences du Québec et que ça doit être mis dans la Constitution.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: Bien, M. le Président, je suis très fier de dire qu'à plusieurs reprises on a réitéré cette position-là. C'est parfaitement constant avec les gains qu'on a faits au niveau de la santé, du fédéralisme asymétrique, rapatriement du régime d'assurance parentale, les gains à l'UNESCO sur la question de la représentation à l'international, également l'Éco-fiducie, la reconnaissance du Québec comme nation et justement les gains qu'on a faits sur le déséquilibre fiscal, la péréquation.

Il me demande d'appuyer une de ses motions, M. le Président. Il y a juste un problème. Pour vous faire un exemple du record politique des contradictions et des virages: vous avez soumis deux motions. Il y en a une qui parle de l'encadrer, le pouvoir fédéral de dépenser...

Le Président: En conclusion, M. le premier ministre.

M. Charest: ...quelques heures plus tard, une d'éliminer le pouvoir fédéral de dépenser. Lequel vous allez défendre? Lequel... »

18 octobre 2007, Pouvoir fédéral de dépenser – Mme Pauline Marois¹⁷

« Mme Pauline Marois

Mme Marois: Merci, M. le Président. Je vous énumère rapidement quelques nouveaux programmes fédéraux qui investissent dans les champs de compétence du Québec et qui ont été lancés par M. Stephen Harper depuis deux ans: Prestation universelle pour la garde d'enfants; une stratégie canadienne de lutte contre le cancer; fonds pour l'accessibilité des personnes handicapées; Commission canadienne de la santé mentale; fonds pour le patrimoine sportif; nouveaux programmes relatifs au marché du travail. Dans tous les cas, M. le Président, ces intrusions du gouvernement fédéral viennent dédoubler des programmes et des efforts du gouvernement du Québec. Ce ne sont pas des programmes à frais partagés mais des initiatives unilatérales d'Ottawa. Ça veut dire, M. le Président, que la proposition de M. Harper d'encadrer le pouvoir de dépenser n'empêcherait rien de cela en ce qui a trait aux décisions d'Ottawa.

¹⁷ http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/071018.htm#_Toc180566360

Est-ce que le premier ministre peut reconnaître que la solution proposée par M. Harper ne règle absolument rien?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: Bien, c'est intrigant, la question qui vient de la chef de la deuxième partie d'opposition, parce qu'elle a commencé la semaine en nous demandant d'intervenir auprès du gouvernement fédéral pour qu'il puisse, lui, faire un programme ou une intervention financière au niveau de la forêt. Est-ce qu'elle a changé d'idée depuis ce temps-là? Est-ce que...

Mais, à un moment donné, c'est parce qu'il faut juste être constant. Est-ce que l'idée d'être virevent, là, c'est contagieux, là? Ça se transmet-tu d'une partie d'opposition à l'autre?

[...]

Bien, M. le Président, il y a un virus dans l'autobus...

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Charest: ...dans l'autobus de la souveraineté. D'ailleurs, c'est tellement contagieux puis c'est tellement fort qu'hier le chef de l'opposition officielle a trouvé le moyen, dans la même journée, dans l'espace de quelques heures, de nous proposer une motion sur l'encadrement, puis après ça il veut tellement que ce soit unanime qu'il la vide de son sens pour parler d'enlever puis d'éliminer, alors que c'est exactement ou à peu près le contraire de ce qu'il proposait, M. le Président. Alors, le virus, il est fort.

Mais comment la chef du deuxième parti d'opposition peut se lever à l'Assemblée puis dire: On veut que le fédéral nous donne de l'argent pour le manufacturier, on en veut pour les forêts, on en veut pour la main-d'oeuvre, puis après ça dire: Ah non, non, on ne veut pas encadrer le pouvoir fédéral de dépenser? Êtes-vous encore souverainistes, oui ou non? À un moment donné, à force de vider l'âme même du PQ avec ses référendums, vous en êtes rendus dans une totale confusion.

Le Président: En question complémentaire, Mme la chef du deuxième groupe d'opposition.

Mme Pauline Marois

Mme Marois: Est-ce que le premier ministre pourrait tout simplement répondre à ma question? Parce que je comprends qu'il n'a rien à dire sur un sujet qui nous concerne et qui risque d'empêcher les Québécois d'avoir accès à leurs ressources, M. le Président.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: Nous autres, nos actions parlent davantage que même nos discours ont pu le faire. On a fait une entente...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! S'il vous plaît! Mme la députée de Matapédia, je vous demande votre collaboration. C'est la deuxième journée que je vous la demande. S'il vous plaît! Alors, M. le premier ministre, en vous adressant à la présidence.

M. Charest: Bon, alors, M. le Président, on a obtenu une augmentation de 48 % d'augmentation des transferts de péréquation, reconnaissance de la nation, l'Éco-fiducie, qui est 350 millions, reconnaissance du Québec à l'international, entente sur l'UNESCO, le régime d'assurance parentale, le fédéralisme asymétrique. Aïe! au moment de l'entente sur la santé — ça touche les programmes qui sont partagés — même M. Parizeau m'a félicité, même Jacques Parizeau.

[...]

Alors, aujourd'hui, la députée de Charlevoix dit: On va aller chercher notre argent. Faites-vous une idée. On va-tu aller la chercher, oui ou non? Êtes-vous avec les Québécois, oui ou non, sur la forêt? Êtes-vous avec les Québécois, oui ou non... »

23 octobre 2007, Envoi en commission parlementaire du projet de loi n° 195 portant sur l'identité québécoise – Mme Pauline Marois¹⁸

« Mme Pauline Marois

Mme Marois: Certainement, M. le Président. Nous avons pris la peine de préparer avec attention et nous avons consulté pour présenter un projet de loi solide, sérieux.

Ce que je demande au premier ministre du Québec, s'il est si convaincu de sa position, j'imagine qu'il ne doit avoir aucune objection à la mettre au jeu, M. le Président. À ce moment-là, il va accepter. Je ne lui demande pas de présenter le projet de loi, je lui demande qu'il en débâte dans une commission parlementaire, et nous entendrons tous les constitutionnalistes qui souhaitent s'y présenter. Nous pourrions même consulter la commission des droits et libertés de la personne. Il me semble que ça fait partie des règles du jeu de la démocratie que nous pratiquons dans cette Assemblée, M. le Président.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: Mais, les règles du jeu, M. le Président, c'est que la deuxième chef de l'opposition officielle doit au moins faire ses devoirs avant de proposer n'importe quoi à l'Assemblée nationale.

[...]

¹⁸ http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/071023.htm#_Toc181003386

Maintenant, si elle est en train de nous dire qu'elle veut reculer, ce qui serait tout à fait normal dans les circonstances, hein, tout le monde s'attend à ce qu'elle recule, je ne m'en étonnerais pas, mais qu'elle ne demande pas au gouvernement du Québec puis aux Québécois de faire leurs devoirs à leur place.

Mais je vais lui donner un autre exemple du brouillon qu'elle a présenté à l'Assemblée nationale. Dans les notes d'introduction du projet de loi sur l'identité québécoise, elle dit, dans les notes explicatives, au dernier paragraphe: «Enfin, il prévoit l'adoption de dispositions visant à favoriser l'intégration [de] ressortissants étrangers...»

Or, des ressortissants étrangers, ce n'est pas des immigrants reçus. Mais ces deux mots-là trahissent l'état d'esprit du deuxième parti de l'opposition officielle. En d'autres mots, ce n'est pas des Québécois qui viennent s'intégrer chez nous dont ils veulent parler, ils parlent des étrangers, des étrangers, à un point tel où ils l'ont écrit dans leur projet de loi puis les notes explicatives, là où ils auraient dû parler d'immigrants reçus. Allez refaire vos devoirs, ce que vous avez présenté aux Québécois, M. le Président, est inacceptable, et on ne se fera pas, de ce côté-ci de la Chambre, des complices de ce que vous proposez. Si vous voulez des complices...

Le Président: S'il vous plaît! S'il vous plaît! En question complémentaire, Mme la chef du deuxième groupe d'opposition.

Mme Pauline Marois

Mme Marois: Est-ce que je dois comprendre, M. le Président, que le premier ministre refuse de débattre des valeurs fondamentales auxquelles nous faisons référence dans la...

[...]

l'égalité hommes-femmes, la laïcité des institutions publiques, la primauté du français au Québec? Ce que j'invite à faire le premier ministre, M. le Président, c'est simplement de débattre calmement de cette loi dans nos institutions démocratiques, à l'Assemblée nationale du Québec.

Le Président: S'il vous plaît, à l'ordre! M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: M. le Président, j'ai déjà eu l'occasion de dire à l'Assemblée qu'il n'est pas question pour nous de reprendre un brouillon de projet de loi que la deuxième opposition n'a même pas pris la peine de vérifier avant de le déposer à l'Assemblée nationale du Québec. On est vraiment, là, dans l'abc de la politique. Avant de déposer un projet de loi, il faut vérifier sa constitutionnalité, il faut vérifier si elle respecte la règle de droit, si...

Le Président: S'il vous plaît! M. le député de Richelieu, je vous demande votre collaboration. M. le premier ministre.

M. Charest: Maintenant, ils se sont inscrits dans une course à finir avec l'ADQ sur ces questions-là; bien, tant mieux pour eux. De ce côté-ci de la Chambre, on les connaît, nos valeurs. On a l'intention de gouverner en fonction de ces valeurs que nous connaissons et dont nous nous faisons les protecteurs et la promotion de l'identité. Alors, en attendant, quand vous aurez mieux fait vos devoirs, bien vous reviendrez devant l'Assemblée ».

31 octobre, Pouvoir fédéral de dépenser – M. Alexandre Cloutier¹⁹

« M. Alexandre Cloutier

M. Cloutier: M. le Président, les milliards de surplus accumulés à Ottawa permettent au gouvernement fédéral d'utiliser son soi-disant pouvoir fédéral de dépenser. Cette semaine, à la Chambre des communes, le Bloc québécois a déposé une motion dans laquelle on demandait l'élimination du pouvoir fédéral de dépenser. Les conservateurs, les libéraux fédéraux et le NPD se sont tous empressés à rejeter la motion. Après plus de 50 ans de revendication du Québec dans ce dossier, le Canada a dit non une fois de plus aux Québécois.

Est-ce que le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes a l'intention d'accepter moins que les demandes répétées du Québec depuis plus de 50 ans? Est-ce que le ministre a l'intention d'accepter moins que l'élimination pure et simple du pouvoir fédéral de dépenser?

Le Président: M. le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Benoît Pelletier

M. Pelletier (Chapleau): D'abord, je dois dire, M. le Président, que je constate que la première question posée par mon vis-à-vis nourrit encore ce sentiment de victimisation des Québécois, là; ça n'arrête pas, du côté du Parti québécois, les Québécois sont toujours victimes de quelque chose en provenance d'Ottawa.

Mais vous devriez vous souvenir... vous devriez vous souvenir que j'en ai proposé une, motion, moi, en cette Chambre, puis vous avez refusé de l'appuyer, cette motion-là. C'est une motion qui visait l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser, avec un droit de retrait pour le Québec puis une pleine compensation financière.

Quand arrive, M. le Président, le vrai test de la défense des intérêts du Québec, là, on les voit, eux, se réfugier derrière leur obsession, derrière leur option unique, puis on voit, à ce moment-là, la vérité, on voit le fond des choses, M. le Président. Le seul parti qui en cette Chambre a la crédibilité voulue pour défendre pleinement les intérêts du Québec dans l'espace canadien, c'est le Parti libéral du Québec.

Le Président: S'il vous plaît, à l'ordre! En question complémentaire, M. le député du Lac-Saint-Jean.

M. Alexandre Cloutier

M. Cloutier: Alors, M. le Président, le ministre me demande de le citer, alors je vais le citer, en février 2004, à Toronto, le ministre, je le cite: «...je crois qu'il nous faut

¹⁹ http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/071031.htm#_Toc181693095

[...]

maintenant revenir à la case départ et poser franchement la question de l'existence même du pouvoir fédéral de dépenser...»

Comment le ministre explique-t-il qu'en 2004 il remettait en question l'existence du pouvoir fédéral de dépenser et qu'aujourd'hui il se dit prêt simplement à l'encadrer? De toute évidence, à force de se faire désavouer par son chef, le ministre ramollit.

Le Président: M. le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Benoît Pelletier

M. Pelletier (Chapleau): Bien, M. le Président, c'est très simple. D'abord, le gouvernement du Québec...

[...]

n'a jamais admis l'existence du pouvoir fédéral de dépenser dans ses champs de compétence, et ce n'est pas admis aujourd'hui non plus. Mais on ne peut pas d'un côté dire: Il nous faut de l'argent pour le postsecondaire, il nous faut de l'argent pour les villes mono-industrielles, il nous faut de l'argent pour le secteur manufacturier, il nous faut de l'argent pour la foresterie, puis dire: On va éliminer complètement le pouvoir fédéral de dépenser. Il faut être cohérent. La meilleure façon, c'est de l'encadrer afin que ce pouvoir-là ne puisse être exercé qu'avec le consentement et du gouvernement du Québec et de l'Assemblée nationale du Québec. C'est ça qu'on défend ».

6 novembre 2007, Réforme du sénat – M. Alexandre Cloutier²⁰

« M. Alexandre Cloutier

M. Cloutier: M. le Président, une fois que le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes s'est dit en faveur d'ouvrir la Constitution, bien il s'est fait rabrouer par le premier ministre en disant que le fruit constitutionnel n'est pas mûr. Or, M. le Président, on apprenait hier que Stephen Harper veut tenir un référendum sur l'abolition du Sénat pour ensuite modifier la Constitution canadienne. Alors, si je comprends bien, à Ottawa, on nous dit que le fruit est mûr et, à Québec, on nous dit exactement le contraire.

M. le Président, qui dit vrai, Ottawa ou Québec?

Le Président: Alors, M. le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes.

²⁰ http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/071106.htm#_Toc182212714

M. Benoît Pelletier

M. Pelletier (Chapleau): Merci, M. le Président. D'abord, ce que ne semble pas comprendre ici le député, c'est que le gouvernement du Canada a des intentions de réformer le Sénat, mais sans modification constitutionnelle. Or, l'argument du gouvernement du Québec est précisément que l'on ne peut réformer le Sénat, surtout pas dans ses conditions essentielles, toucher au Sénat sans qu'il y ait une modification constitutionnelle formelle. Alors, il faudrait d'abord que le député sache quels sont les termes du débat avant même de se prononcer comme il le fait allégrement à ce sujet.

Mais je dois dire, M. le Président, que, comme le député le sait probablement, nous sommes en train de discuter avec l'ADQ, avec le Parti québécois d'une motion que nous voulons présenter demain, en cette Chambre, concernant justement cette réforme du Sénat. Cette motion, M. le Président, donc est présentée sur l'initiative du gouvernement et vise à réitérer à cet égard la position du gouvernement du Québec, M. le Président. S'il y a un dossier qui, pour nous, est important et à l'égard duquel nous allons défendre les intérêts du Québec jusqu'au bout — je dis bien «jusqu'au bout» — M. le Président, c'est bien le dossier de la réforme du Sénat, puisqu'il s'agit d'une institution fondamentale pour le compromis fédératif canadien ».

14 novembre 2007, Réforme du sénat – M. Alexandre Cloutier²¹

« M. Alexandre Cloutier

M. Cloutier: M. le Président, pas plus tard que la semaine dernière, l'Assemblée nationale a réaffirmé à l'unanimité que toute modification au Sénat canadien ne peut se faire sans le consentement du gouvernement et de l'Assemblée nationale. Or, hier, moins d'une semaine après l'adoption de cette résolution, le premier ministre du Canada s'en est clairement moqué en déposant deux projets de loi qui modifient le Sénat.

M. le Président, on a deux partis fédéralistes en cette Chambre qui aiment prétendre être le plus proches du gouvernement conservateur. Pourtant, on le voit clairement, l'ADQ et le PLQ, les deux partis fédéralistes, sont incapables de se faire prendre au sérieux.

Comment le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes...

[...]

compte-t-il s'y prendre pour que le gouvernement Harper retire ses projets de loi et que soit respectée la volonté de cette Assemblée?

²¹ http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/071114.htm#_Toc182902396

Le Président: M. le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Benoît Pelletier

M. Pelletier (Chapleau): M. le Président, est-ce que j'ai bien entendu «deux partis fédéralistes dans cette Chambre»? C'est ça que j'ai entendu. Je peux vous dire qu'il y en a en tout cas qui ne le croient pas, de l'autre côté. Puis je les comprends, parce qu'on sait très bien de quel côté ils penchent, bien entendu. Ils penchent du même côté que celui qu'ils ont adopté en 1995, alors qu'ils étaient dans l'autobus du Oui, M. le Président. Et on voit très bien le chef... non, non, mais...

Le Président: S'il vous plaît! S'il vous plaît, M. le ministre des Affaires intergouvernementales, seuls les tableaux didactiques sont permis à la période des questions pour illustrer un propos. Alors, je vous demanderais de...

S'il vous plaît! S'il vous plaît! S'il vous plaît! Un peu de sérieux, s'il vous plaît! S'il vous plaît! On permet les tableaux didactiques mais pas des photos. S'il vous plaît! C'est une directive de la présidence.

M. Pelletier (Chapleau): Je respecte votre décision, mais je crois que c'est très didactique. Parce qu'il est temps que la population du Québec sache où se loge l'ADQ au juste sur cette question fondamentale qui est celle de l'avenir du Québec. S'il y a une question, dans le fond, qui est didactique, c'est bien celle-là. C'est bien celle-là, puis je pense que la population est en droit d'avoir... je pense que la population, M. le Président, est en droit d'avoir des informations quant à savoir où...

Le Président: Je vous demande votre collaboration. Le député de Lac-Saint-Jean a posé une question, il a droit à sa réponse. S'il vous plaît!

À l'ordre, s'il vous plaît! S'il vous plaît! S'il vous plaît! M. le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Pelletier (Chapleau): Maintenant que les applaudissements témoignent que l'harmonie est revenue entre le PQ et l'ADQ, je peux donc me permettre de rappeler que c'est le député du Lac-Saint-Jean qui, la semaine passée, nous pressait de rouvrir le dossier constitutionnel, M. le Président. Si nous l'avions suivi, nous aurions fait une grave erreur, puis c'est probablement ça qu'il souhaite évidemment, que le Québec connaisse un autre échec puis continue d'entretenir cette espèce de sentiment de la victime qu'on entretient constamment au Québec, du côté du Parti québécois. Bien, nous, nous disons...

Le Président: S'il vous plaît! En question complémentaire, M. le député du Lac-Saint-Jean.

M. Alexandre Cloutier

M. Cloutier: M. le Président, je trouve ça scandaleux de voir que le gouvernement manque autant de sérieux sur une question aussi fondamentale. Jamais Robert Bourassa n'aurait accepté de discuter de la question du Sénat du Canada sans d'abord régler la question du statut politique du Québec. On sait déjà que, du côté de l'ADQ, M. le Président, c'est le vide constitutionnel, sauf parfois avec un petit clip sur l'autonomie, et que, du côté du Parti libéral, ce n'est rien d'autre qu'une formule d'intention.

Ma question est simple: Qu'attend le ministre des Affaires intergouvernementales pour sortir de sa torpeur et obtenir des gains constitutionnels pour le Québec?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: D'abord, les gains que nous avons faits sont les gains les plus importants qu'un gouvernement du Québec a faits depuis celui de Jean Lesage: la reconnaissance du Québec comme nation...

[...]

Alors: la reconnaissance du Québec comme nation; fédéralisme asymétrique; les transferts des péréquations qui ont augmenté de 48 %; le rapatriement du régime d'assurance parentale, M. le Président. La liste est très longue de réalisations, nous en sommes très fiers.

Mais ce qui m'a étonné dans la question, c'est que le député de Lac-Saint-Jean dise qu'il y ait deux partis fédéralistes dans cette Chambre. Il n'y a pas deux partis fédéralistes, il y a un parti fédéraliste. S'il y a des fédéralistes à l'ADQ, je ne les connais pas, mais, s'il y en a, qu'ils lèvent la main. Est-ce qu'il y a des fédéralistes à l'ADQ? Qu'ils lèvent la main. Ah, là! Merci, M. le Président ».

22 novembre 2007, Représentation du Québec à la Chambre des communes – M. Alexandre Cloutier²²

« M. Alexandre Cloutier

M. Cloutier: M. le Président, la semaine dernière, le premier ministre affirmait qu'il n'y a pas deux partis fédéralistes dans cette Chambre. Pourtant, en 2004, le ministre des Affaires intergouvernementales disait exactement le contraire, dans un symposium de recherche, et je le cite: Être fédéraliste, c'est être autonomiste.

Pendant que le premier ministre perd du temps à déterminer qui est le plus fédéraliste entre lui et l'ADQ...

[...]

le premier ministre du Canada a déposé, la semaine dernière, son projet de loi qui réduit le poids politique du Québec à la Chambre des communes, et ce, malgré la motion unanime adoptée en cette Assemblée, en mai dernier.

Est-ce que c'est ça, M. le Président, la reconnaissance de la nation québécoise? Comment les deux partis fédéralistes comptent-ils s'y prendre pour forcer Stephen Harper à respecter notre Assemblée...

²² http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/071122.htm#_Toc183587858

Le Président: En conclusion.

M. Cloutier: ...et à retirer son projet de loi?

Le Président: S'il vous plaît. M. le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Benoît Pelletier

M. Pelletier (Chapleau): Oui, merci, M. le Président. D'abord, je dois dire que la question, pour nous, de la représentation du Québec à la Chambre des communes du Canada se pose également dans le contexte de toute la représentation du Québec au Parlement canadien, et c'est ce qu'explique justement cette offensive que nous menons en ce qui concerne le Sénat du Canada. Parce que, s'il est vrai, M. le Président, que la présence du Québec à la Chambre des communes est une question pertinente, et délicate, et préoccupante, il est aussi vrai que la présence du Québec au sein du Sénat et l'utilisation de cette institution pour porter la voix des Québécois et des Québécoises est aussi une question qui préoccupe notre gouvernement, M. le Président. Et ça, je pense que le député de Lac-Saint-Jean l'oublie trop souvent.

Cela étant dit, M. le Président, par rapport à la prémisse de départ de la question du député de Lac-Saint-Jean, j'aimerais lui dire ceci: Être fédéraliste, très, très nettement, c'est être fier d'être Québécois, d'abord et avant tout, c'est vouloir un Québec debout, un Québec debout au sein du Canada et dans le monde. Et, s'il y a d'autres définitions qu'il veut nous offrir, c'est à lui d'en faire la preuve, mais, nous, c'est la définition que nous retenons du fédéralisme canadien et de la place du Québec...

Le Président: En terminant.

M. Pelletier (Chapleau): ...au sein du Canada ».

5 décembre 2007, Représentation du Québec à la Chambre des communes – M. Alexandre Cloutier²³

« M. Alexandre Cloutier

M. Cloutier: Bien, parlons de jobs de bras, M. le Président. J'en propose une au premier ministre, qui est incapable de nous dire comment il s'y prend pour empêcher Stephen Harper de réduire le poids politique du Québec à la Chambre des communes. Je vais faire un peu d'histoire. En 1867, le Québec avait 34 % des sièges. Avec le projet Harper, on passe de 24 % actuellement à 22 %. Et, comme si ce n'était pas assez, le premier ministre a donné son appui à l'Ontario pour obtenir 21 sièges de plus aux Communes.

²³ http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/071205.htm#_Toc184711249

[...]

Le premier ministre a donné son appui à l'Ontario dans leur demande d'obtenir 21 sièges de plus à la Chambre des communes. «We will work with Ontario», disait-il.

Comment le premier ministre peut-il défendre les intérêts des Ontariens, alors qu'il est incapable de formuler des demandes pour les Québécois? Est-ce que c'est son vieux rêve de devenir premier ministre du Canada, M. le Président?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: Bien, M. le Président, j'ai eu une discussion avec le premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty, sur cette question-là, et je lui ai rappelé que, de notre point de vue à nous, il fallait aborder également la question de la réforme du Sénat, et que c'était, pour le Parlement fédéral, des enjeux qui étaient liés un à l'autre. Et je lui ai rappelé, par coïncidence, qu'en 1992 la province de l'Ontario, dans le référendum sur Charlottetown, avait appuyé la disposition, parce qu'ils avaient approuvé l'ensemble de Charlottetown qui prévoyait, qui garantissait au Québec 25 % des sièges au Parlement fédéral. Mais le Parti québécois, la formation dont vous faites partie aujourd'hui, en 1992, avec l'opposition officielle, avec l'ADQ, ont fait campagne contre la disposition qui garantissait au Québec 25 % des sièges à la Chambre des communes, M. le Président.

Alors, à un moment donné, faites-vous une idée, là: Est-ce que vous êtes pour ou contre qu'il y ait une garantie du nombre de sièges? Et, de notre côté à nous, on va continuer à se battre pour faire en sorte que le Québec soit adéquatement bien représenté à la Chambre des communes, à la fois dans la Chambre puis à la fois au Sénat, M. le Président ».

7 décembre 2007, Défense des intérêts du Québec auprès du gouvernement fédéral – M. Alexandre Cloutier²⁴

« M. Alexandre Cloutier

M. Cloutier: M. le Président, depuis que les deux partis fédéralistes se sont fait endormir par la reconnaissance de la nation québécoise, le premier ministre a été incapable de faire respecter tant la volonté de l'Assemblée nationale que de défendre les intérêts des Québécois devant Ottawa. Le Québec s'est fait imposer le projet de loi qui réduit le poids politique des députés québécois à la Chambre des communes, passant de 24 % à 22 %. Le Québec s'est fait imposer le projet de loi sur le mode de nomination des sénateurs. Le gouvernement du Québec s'est fait imposer de nombreux empiètements

²⁴ http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/071207.htm#_Toc185062343

dans les champs de compétence du Québec, et j'en nomme quelques-uns: Prestation universelle pour la garde d'enfants, Commission canadienne de la santé mentale, fonds pour le patrimoine sportif. Le gouvernement du Québec s'est fait imposer le sabotage du Protocole de Kyoto. Le gouvernement du Québec est impuissant devant la volonté d'Ottawa de consacrer l'existence du pouvoir fédéral de dépenser dans les champs de compétence du Québec. M. le Président, de toute évidence le fédéralisme d'ouverture n'est que de la poudre aux yeux.

Comment le premier ministre peut-il justifier son incapacité à rencontrer Stephen Harper, qui est au Québec, aujourd'hui, pour régler les enjeux majeurs pour le Québec?

Le Président: S'il vous plaît! M. le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Benoît Pelletier

M. Pelletier (Chapleau): D'abord, je remarque que le député du Lac-Saint-Jean part toujours de la même prémisse, la présence de deux partis fédéralistes en cette Chambre. Or, on sait que c'est faux, il y avait un fédéraliste du côté de l'ADQ

[...]

mais on a appris par la suite qu'il voulait saluer des gens dans la galerie, figurez-vous.

[...]

C'est ça qu'on nous a dit. Et, comme tout bon virevent, il a changé d'opinion la journée même, de toute façon, il l'a fait savoir le soir venu.

Alors, la réalité, M. le Président, pour être un petit peu plus sérieux en ce qui concerne la question du député du Lac-Saint-Jean, c'est qu'on n'a absolument aucune leçon à recevoir en ce qui concerne la défense des intérêts du Québec, M. le Président. Non seulement nous avons participé à la création, sur notre initiative, du Conseil de la fédération, on a signé des ententes sur la santé, une entente sur les congés parentaux, l'Éco-fiducie, des ententes également en matière d'agriculture, dont le Cadre stratégique agricole, nous avons signé l'entente sur l'UNESCO. M. le Président, il n'y a pas un gouvernement dans l'histoire du Québec qui a un bilan en matière d'affaires intergouvernementales aussi bon que le nôtre.

Le Président: En question complémentaire, M. le député du Lac-Saint-Jean.

M. Alexandre Cloutier

M. Cloutier: M. le Président, le premier ministre a perdu son titre d'interlocuteur fédéraliste de Stephen Harper au Québec. Non seulement il est incapable de le rencontrer, mais même son ministre des Ressources naturelles s'est cogné le nez sur la porte de la chambre de commerce dans son propre comté.

Capitaine Canada a perdu du lustre. Comment explique-t-il que Harper se soit tourné vers lieutenant Cacouna?

Le Président: S'il vous plaît! M. le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Benoît Pelletier

[...]

M. Pelletier (Chapleau): M. le Président, je pense qu'il faudrait poser la question au chef de l'opposition officielle, de savoir s'il est fédéraliste. Aux dernières nouvelles, M. le Président, en 1995, il est exactement dans la même équipe...

Le Président: S'il vous plaît! S'il vous plaît! M. le ministre, vous savez très bien qu'on ne peut pas utiliser des photos, ce n'est pas des tableaux didactiques.

S'il vous plaît! S'il vous plaît! C'est seulement des tableaux didactiques... Et ce n'est pas le premier rappel que je fais. Ce n'est pas le premier rappel.

S'il vous plaît! M. le ministre.

M. Pelletier (Chapleau): On voit également un livre ici, *Le temps des hypocrites*, avec le chef de l'opposition officielle, M. Duceppe, Lucien Bouchard, M. le Président. Ça, M. le Président, c'est ce qu'on appelle du matériel didactique parce que ça dit...

[...]

parce que ça donne la vraie couleur des choses à la population, ça leur dit la vérité sur les vraies tendances de l'ADQ. Et puis tout le monde le sait, M. le Président... »

4. DÉBATS DE FIN DE SÉANCE

6 novembre 2007, Réforme du sénat – M. Alexandre Cloutier²⁵

« **Le Vice-Président (M. Picard):** Merci, M. le député de Shefford. Nous allons maintenant procéder au deuxième débat entre le député de Lac-Saint-Jean et M. le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information concernant le projet d'abolition du Sénat canadien.

M. le député, je vous cède la parole pour une durée maximale de cinq minutes.

M. Alexandre Cloutier

M. Cloutier: Très bien. Merci, M. le Président. Vous l'avez bien mentionné, il s'agit effectivement de l'abolition du Sénat. Avec respect, je pense que le ministre des Affaires intergouvernementales n'a pas saisi la question que je lui ai soumise cet après-midi. Le ministre semblait plutôt faire référence au projet de loi S-4 en ce qui a trait à la durée des sénateurs ou au projet de loi C-43 concernant l'élection des sénateurs. Ce à quoi je fais référence, c'est l'abolition du Sénat.

²⁵ http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/071106.htm#_Toc182212756

On apprenait hier, sur les ondes d'un poste de télévision important, que le gouvernement Harper et le NPD se seraient entendus pour tenir un référendum national sur l'abolition du Sénat. Qui dit abolition du Sénat dit nécessairement la réouverture de la Constitution canadienne. Alors, si on ouvre la Constitution canadienne, il faut nécessairement conclure que maintenant le fruit est mûr. Alors, vous comprendrez, M. le Président, que j'ai un peu de difficultés à suivre les fédéralistes sur la maturité du fruit constitutionnel. Durant toute la dernière campagne électorale, on nous a dit d'un côté que la terre n'était pas fertile, que le fruit n'était pas mûr et puis maintenant, bon, on nous annonce qu'on est prêt à aller de l'avant, on est prêt à rouvrir la Constitution sur la question de l'abolition du Sénat. Je rappelle au ministre que, pour abolir le Sénat... Je l'invite à lire les avis juridiques d'Henri Brun, d'Eugénie Brouillet, du sénateur Beaudoin... en fait, de l'ex-sénateur Beaudoin, pardon, ancien professeur de droit constitutionnel à l'Université d'Ottawa, qui sont tous unanimes pour dire que ça prend l'unanimité des provinces pour abolir le Sénat. Alors, si ça prend l'unanimité des provinces, il faut nécessairement rouvrir la question de la Constitution.

Maintenant, on est plus que surpris d'apprendre qu'on est prêt à rouvrir la Constitution sur la question de l'abolition du Sénat. Évidemment, on se serait attendu que la question du pouvoir fédéral de dépenser y apparaisse puis également la question de la nation québécoise, deux éléments que les gouvernements au pouvoir ont reconnu l'importance, mais surtout le gouvernement canadien. Sur la question du pouvoir fédéral de dépenser, je veux rappeler au ministre la position traditionnelle du Parti libéral. Je veux surtout lui rappeler que Robert Bourassa, lors de Meech, avait proposé d'éliminer le pouvoir fédéral de dépenser dans le texte même de la Constitution. Alors, on demande au gouvernement du Québec de réitérer haut et fort cette position traditionnelle du Québec en éliminant le pouvoir fédéral de dépenser dans le texte même de la Constitution canadienne.

Même chose sur la nation québécoise. Comment se fait-il que, là, Harper est prêt à rouvrir pour une demande de l'Ouest canadien, mais, lorsque vient le temps de reconnaître la nation québécoise et de lui donner une vraie valeur, pas juste une valeur administrative, pas juste une valeur symbolique mais une vraie valeur constitutionnelle dans la Constitution du Canada, qui obligerait les tribunaux à en tenir compte dans leur interprétation de la Constitution canadienne... comment se fait-il que le gouvernement Harper est prêt à laisser ça, à mettre ça de côté? J'aimerais entendre le ministre, qu'ils remplissent leur page blanche de leurs demandes constitutionnelles, qu'il nous dise concrètement qu'est-ce qu'ils vont demander à Ottawa. Là, on nous dit que le fruit est mûr.

Alors, qu'est-ce que le gouvernement du Québec va demander à Ottawa en termes clairs, quant aux demandes du gouvernement du Québec? Puis en même temps je tends la perche au ministre. Il pourrait m'aider aussi peut-être à me dire ce que ça veut dire, l'autonomie de l'ADQ, parce que je lui soumetts bien humblement que j'ai beau avoir tout lu, j'ai beaucoup de difficultés à m'expliquer qu'est-ce que ça veut dire, le fameux projet d'autonomie du Québec. Alors, nous, on est extrêmement surpris de voir que maintenant on nous annonce que le fruit est mûr. On espère que le gouvernement du Québec va profiter de l'occasion et faire des demandes bien concrètes au gouvernement du Canada. J'aimerais entendre le ministre là-dessus.

[...]

M. Benoît Pelletier

M. Pelletier (Chapleau): Merci, M. le Président. D'abord, je dois dire que, moi, je n'ai pas du tout entendu le gouvernement du Canada dire qu'il était prêt à rouvrir la Constitution canadienne demain matin. Donc, le député ici part d'une prémisse qui dans le fond n'est pas du tout fondée, n'est pas du tout vérifiée, ce qui explique justement que ça le conduit à des conclusions qui ne sont pas logiques.

Alors, M. le Président, bien entendu, je suis d'avis, moi aussi, comme bien d'autres, que l'abolition du Sénat requerrait une modification constitutionnelle en bonne et due forme. Maintenant, est-ce que c'est cela que veut Ottawa? Est-ce que c'est l'interprétation que le gouvernement du Canada fait de nos procédures de modification constitutionnelle? Est-ce que c'est la volonté du gouvernement du Canada de rouvrir la Constitution demain matin? Est-ce qu'il ne souhaite pas, d'abord et avant tout, consulter la population? Est-ce que dans le fond la population s'est prononcée? Est-ce que la population elle-même est favorable à une telle abolition? Vous voyez qu'il y a une foule de questions auxquelles on n'a pas de réponse pour l'instant. Alors, je comprends l'empressement évidemment qui est manifesté du côté du Parti québécois, je comprends cette espèce de fébrilité tout à fait normale, mais je pense qu'il faut aborder les choses de façon beaucoup plus posée, M. le Président.

La réalité, c'est que jusqu'à présent — et d'ailleurs, lorsque je regarde le discours du trône, c'est ce que je constate; jusqu'à présent — le gouvernement du Canada a indiqué son intention de ramener ces deux projets de loi portant sur la réforme du Sénat auprès donc du Parlement du Canada. C'est ça que j'ai vu.

Dans le discours du trône, on ne parle pas d'un référendum sur l'abolition du Sénat. Et c'est un texte extrêmement important, le discours du trône, et qui date de peu de temps, en quelque sorte. Ça ne fait pas longtemps que ce discours du trône là a été soumis et a été lu. Ce qu'on voit dans le discours du trône, c'est la volonté du gouvernement du Canada de revenir avec un projet de réforme du Sénat. Lorsque nous examinons ce projet de réforme du Sénat, M. le Président, nous en venons à la conclusion qu'il s'agirait d'une réforme qui demanderait l'application des procédures de modification constitutionnelle multilatérales, c'est-à-dire que les provinces devraient être mises dans le coup, pas seulement consultées, M. le Président, mais que les provinces devraient également être mises dans le coup, dans le processus de modification constitutionnelle, y compris le Québec, bien entendu.

Alors ça, c'est l'analyse que nous faisons à la lumière des deux projets de loi qui ont été jusqu'à présent soumis par le gouvernement du Canada.

Si le gouvernement du Canada souhaite maintenant consulter la population sur un quelconque projet d'abolition du Sénat, je dois vous dire que ça ne changera absolument rien à notre position, M. le Président. Nous continuons à croire que toute réforme du Sénat et a fortiori l'abolition du Sénat requièrent l'application d'une procédure de modification constitutionnelle formelle et requièrent probablement le consentement du Québec, ne serait-ce que par l'intermédiaire de la loi concernant les vetos régionaux qui a été adoptée, comme vous le savez, par le Parlement du Canada en 1996.

Alors, notre position ne change pas, M. le Président. Le Québec doit faire partie intégrante du processus décisionnel en ce qui touche soit à la réforme fondamentale du Sénat soit à une abolition éventuelle du Sénat. Là où le député se trompe, c'est que lui conclut que, demain matin, le gouvernement du Canada est prêt à rouvrir la Constitution. Et voilà une volonté qui ne s'est jamais manifestée. Si c'est le cas, là, je vous mets au défi: demandez au Bloc québécois de poser la question à la Chambre des communes pour obtenir une réponse claire et vous allez voir que le gouvernement du Canada n'a pas l'intention de rouvrir le dossier constitutionnel. Le gouvernement du Canada n'a pas l'intention de rouvrir ce dossier demain matin parce que tout le monde conclut, M. le Président, qu'effectivement les conditions qui sont favorables à une telle réforme constitutionnelle ne sont pas réunies en ce moment, et nous le constatons nous-mêmes au Québec, où l'appétit pour la réforme constitutionnelle n'est pas ce qu'il y a de plus élevé, on doit bien l'admettre.

Mais en même temps cette espèce de hâte de la part du Parti québécois est évidemment quelque chose qui est très révélateur parce qu'on sait très bien que, de ce côté-là de la Chambre, on n'a absolument aucun intérêt à voir une réforme constitutionnelle être réussie, on n'a aucun intérêt à voir une réforme

constitutionnelle satisfaire aux besoins du Québec et on n'a absolument aucun intérêt, de ce côté-là de la Chambre, à voir le Québec progresser à l'intérieur du Canada, il faut bien le dire, M. le Président. Alors, déjà, leur crédibilité sur cette question-là à mon avis est fortement entachée.

[...]

M. Alexandre Cloutier (réplique)

M. Cloutier: Alors, M. le Président, force est de constater que c'est encore le discours du jardinier, hein, le discours du terrain fertile, le discours qu'il n'y a pas d'appétit constitutionnel, le discours que le fruit n'est pas mûr.

J'aimerais l'autorisation de la Chambre, M. le Président, pour déposer l'article auquel je fais référence, qui s'intitule *Référendum en vue sur l'abolition du Sénat*. «Le gouvernement Harper et le NPD se seraient entendus pour tenir un référendum national sur l'abolition du Sénat...» Alors, si Harper est prêt à tenir un référendum sur l'abolition du Sénat, bien il faut être conséquent. S'il est prêt à abolir le Sénat, il est aussi prêt à rouvrir la Constitution. C'est le raisonnement qu'on fait. Alors, puisque Harper est prêt à rouvrir la Constitution, bien il nous apparaît que le gouvernement du Québec doit dire plus précisément qu'est-ce qu'il a l'intention de faire, qu'est-ce qu'il a l'intention de revendiquer et surtout qu'il ne pourra plus se cacher sur la question du pouvoir fédéral de dépenser en disant que le fruit n'est pas mûr mais prendre l'engagement ferme en cette Chambre qu'il va demander la modification constitutionnelle pour éliminer le pouvoir fédéral de dépenser.

Je rappelle d'ailleurs au ministre que, pour le Parti québécois, tous les gains des Québécois seront des gains positifs pour le Québec. Et puis, M. le Président, j'ai vu que le ministre a constamment voulu ramener le débat sur les deux autres projets de réforme du Sénat, mais ici je faisais bel et bien référence à l'abolition du Sénat, à une nouvelle qui a été dite hier, dans les grands quotidiens, et reprise ce matin. Alors, M. le Président, force est de constater qu'encore une fois le ministre tombe sur le terrain où il dit que le fruit n'est pas mûr, contrairement à ce que laisse entendre cet article paru dans les journaux, ce matin. Merci.

Le Vice-Président (M. Picard): Merci, M. le député. Est-ce qu'il y a consentement pour le dépôt du document?

Une voix: Consentement.

Document déposé

Le Vice-Président (M. Picard): Le document est déposé ».

5. COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

11 juin 2007, Commission des institutions, Étude des crédits du ministère du Conseil exécutif: volet Affaires intergouvernementales canadiennes²⁶

²⁶ <http://www.assnat.qc.ca/fra/38Legislature1/DEBATS/journal/ci/070611-2.htm>

Lors de cette commission parlementaire, les députés Sébastien Proulx, Sylvain Simard, Alain Paquet, Guy Ouellet et Pierre Marsan ont questionné le ministre Benoît Pelletier sur plusieurs sujets dont les thèmes suivants: le rôle du Conseil de la fédération, le bilan des ententes conclues avec le gouvernement fédéral, les suites données à la motion demandant au Parlement du Canada de retirer certains projets de loi, l'autonomisme et le fédéralisme, l'agenda du Conseil de la fédération, la réforme du Sénat, l'encadrement du pouvoir de dépenser, la réforme de la Constitution canadienne et la révision de la fonction de lieutenant-gouverneur.

13 juin 2007, Commission des institutions, Étude des crédits du ministère du Conseil exécutif: volet Affaires intergouvernementales canadiennes²⁷

Lors de cette commission parlementaire, les députés Sébastien Proulx, Sylvain Simard, Pierre Marsan, Yvon Marcoux et Rock Cholette ont questionné le ministre Benoît Pelletier sur plusieurs sujets en lien avec la fonction de lieutenant-gouverneur.

14 juin 2007, Commission des institutions, Étude des crédits du ministère du Conseil exécutif : volet Lieutenant-gouverneur et premier ministre²⁸

Lors de cette commission parlementaire, les députés Mario Dumont, François Gendron, Alain Paquet, Tony Tomassi et Pierre Marsan ont questionné le premier ministre Jean Charest sur plusieurs sujets dont les thèmes suivants : l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser, les revendications constitutionnelles du Québec, la reconnaissance constitutionnelle de la nation québécoise, la représentation du Québec au Parlement fédéral et la théorie de l'autonomie.

15 juin 2007, Commission permanente des finances publiques, Étude des crédits du ministère des Finances: volet Institutions financières²⁹

Lors de cette commission parlementaire, les députés Rosaire Bertrand et Alain Paquet ont questionné le ministre Monique Jérôme-Forget sur le projet de création d'une commission des valeurs mobilières pancanadienne.

²⁷ <http://www.assnat.qc.ca/fra/38Legislature1/DEBATS/journal/ci/070613.htm>

²⁸ <http://www.assnat.qc.ca/fra/38Legislature1/DEBATS/journal/ci/070614-1.htm>

²⁹ <http://www.assnat.qc.ca/fra/38Legislature1/DEBATS/journal/cfp/070615.htm>